



Bulletin Officiel

N° 4634 Vendredi 27 Juin 2014

— 18^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

<u>AVIS DE LA BOURSE</u>	
RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE – MIP -	2
<u>AUGMENTATIONS DE CAPITAL ANNONCEE</u>	
QATAR NATIONAL BANK TUNISIA -QNB -	3-4
ESSOUKNA	5
SOTUVER	6
<u>COMMUNIQUEES DE PRESSE</u>	
SOCIETE EUROCYCLES	7
LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL – AMS -	8
<u>INFORMATIONS POST AGO - AGE</u>	
ARTES - AGO -	9-13
COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN – CNT - AGO -	14-17
GIF FILTER –AGE-	18
GIF FILTER – AGO -	19-25
BANQUE DE TUNISIE – BT – AGO -	26-28
SOMOCER – AGE -	29-30
SOMOCER – AGO -	31-36
ASSAD – AGO -	37-42
<u>EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME</u>	
ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD –AMI ASSURANCE-	43-49
<u>EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE – AIL 2014 - 1 -	50-53
<u>COURBE DES TAUX</u>	54
<u>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</u>	55-56
<u>ANNEXE I</u>	
ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AUX 31/12/2013	
- SYPHAX AIRLINES	
- FCP SALAMETT CAP	
- FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	
- FCP AMEN CEA	
- FCP SECURITE	
<u>ANNEXE II</u>	
<u>INFORMATIONS POST AGO</u>	
- SOTEMAIL	

AVIS DE LA BOURSE

**RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX FERME
SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE
Maghreb International Publicité «MIP»**

1-A partir du lundi 16 juin 2014, les **3 250 000 actions anciennes** qui composent le capital social actuel de la société MIP, ainsi que les **1 148 937 actions nouvelles** émises dans le cadre de l'augmentation du capital, soit un total de **4 398 937 actions** de nominal un dinar chacune sont introduites au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse, avec un cours de **4,700 dinars** par action. Le titre MIP sera négocié avec les caractéristiques suivantes:

- Code ISIN : TN0007660012
- Mnémonique : MIP
- Libellé : Maghreb Intern Pub
- Groupe de cotation : 52 (fixing)

Toutefois, le démarrage des négociations sur la totalité des actions de la société MIP sera annoncé par avis de la Bourse de Tunis dès l'achèvement des formalités juridiques de réalisation de l'augmentation de capital.

2-La répartition par intermédiaire des quotités souscrites dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme est comme suit :

Intermédiaire	Nombre de souscripteurs Retenus	Quotité* totale Demandée et Retenue	Quotité* attribuée par catégorie		Total* Attribué OPF
			Catégorie A	Catégorie B	
AFC	1	1 330	1 299		1 299
AMEN INVEST	12	107 332	103 940	950	104 890
ATTIJARI INTERM	4	10 679	10 432		10 432
AXIS BOURSE	25	7 852	2 931	4 852	7 783
BIAT CAPITAL	3	8 033	2 598	2 345	4 943
CGF	117	24 148	6 840	16 740	23 580
CGI	19	6 064	1 028	5 011	6 039
COFIB CAPITAL	19	1 007		1 007	1 007
MAC SA	56	18 900	4 689	14 100	18 789
MAXULA BOURSE	63	7 212		7 212	7 212
MCP	98	144 113	103 942	37 220	141 162
SIFIB BH	2	1 600	1 562		1 562
STB FINANCE	3	159		159	159
TSI	2	106		106	106
TUNISIE VALEURS	48	33 852	28 824	4 352	33 176
UBCI FINANCE	9	49 482		20 628	20 628
UIB FINANCE	2	212		212	212
Total général	483	422 081	268 085	114 894	382 979

*chaque quotité est composée de trois (03) actions nouvelles et d'une (01) action ancienne.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation de capital annoncée**QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA
“QNB”****Siège social : Rue cité des sciences, Centre urbain nord
B.P 320 – 1080Tunis**

QATAR NATIONAL BANK - TUNISIA informe tous ses actionnaires ainsi que le public que l'assemblée générale extraordinaire du 15 mai 2014 a décidé d'augmenter le capital en numéraire d'un montant de cent millions de dinars (100.000.000 DT) afin de le porter de soixante millions de dinars (60.000.000 DT) à cent soixante millions de dinars (160.000.000 DT) et ce par l'émission au pair de dix millions (10.000.000 DT) d'actions nominatives nouvelles de dix (10 DT) dinars chacune à souscrire en totalité et à verser intégralement.

✓ L'assemblée générale extraordinaire a par ailleurs délégué tous pouvoirs au conseil d'administration de la banque pour réaliser cette augmentation.

✓ Le conseil d'administration de la banque réuni le 15 mai 2014 a arrêté ainsi qu'il suit les conditions et les procédures de cette augmentation.

1- Cette augmentation est réservée à tous les actionnaires de la banque qu'ils soient propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

2- Caractéristiques de l'augmentation

✓ **Montant de l'augmentation** : Cent millions de dinars (100.000.000 DT)

✓ **Valeur de l'émission** :

❖ Les actions nouvelles sont ordinaires. Elles sont émises au pair et sans prime d'émission. Elles doivent être souscrites en numéraire et libérées intégralement à la souscription.

❖ La valeur nominale de chaque action émise est fixée à dix (10) dinars l'action.

✓ **Droit préférentiel de souscription** : La souscription est réservée exclusivement aux actionnaires de la banque propriétaires d'actions ordinaires ou d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote. Elle pourra se faire à titre irréductible ou à titre réductible.

❖ **Souscription à titre irréductible** : Elle est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **cinq (05) actions ordinaires nouvelles pour trois (03) actions anciennes ordinaires ou à dividende prioritaire sans droit de vote.**

Les actionnaires qui n'ont pas exercé dans les délais impartis leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital, intégralement ou partiellement, sont réputés avoir renoncé définitivement et irrévocablement à l'exercice de ce droit en ce qui concerne le reliquat d'actions demeurées non souscrites.

Les rompus d'actions doivent être regroupés. Le droit préférentiel de souscription relatif à ces rompus doit être négocié entre les différents titulaires et distribués selon leur accord.

A défaut, ils sont considérés avoir renoncé, définitivement et irrévocablement, au droit préférentiel de souscription y afférent.

❖ **Souscription à titre irréductible** : elle est réservée aux actionnaires qui ont exercé pleinement leur droit préférentiel de souscription dans la présente augmentation du capital et leur permet de souscrire à un nombre d'action additionnel dépassant celui auquel ils ont droit en vertu du droit préférentiel de souscription.

Cette souscription additionnelle porte sur les actions non souscrites intégralement ou partiellement par certains actionnaires ayant préféré ne pas exercer leur droit préférentiel de souscription à la présente augmentation du capital. Elle sera réalisée dans la limite du nombre disponible d'actions demeurées non souscrites et seront distribuées entre les différents souscripteurs à titre réductible et ce au prorata du nombre d'actions détenues par chacun dans le capital et dans la limite de leurs demandes.

- Suite -

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas la totalité des actions à souscrire, les actions non souscrites seront distribuées entre les souscripteurs restants dans la limite de leurs demandes.

✓ **Délais de souscription** : Le délai de souscription est de quinze (15) jours qui commence à courir à partir de la date de parution au journal officiel de la république Tunisienne de la notice d'information relative à l'augmentation du capital. Les souscriptions peuvent être clôturées avant l'expiration de ce délai en cas de souscription intégrale.

✓ **Lieu de souscription et versement des fonds** : Les souscriptions seront recueillies au siège de QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) sis à la rue cité des sciences, centre urbain nord, P.B 320 – 1080 Tunis.

Les actions souscrites à titre réductible ou à titre irréductible doivent, sous peine de nullité de souscription, être totalement libérées au moment même de la souscription.

Les fonds provenant de la souscription doivent être versés au compte indisponible ouvert à QATAR NATIONAL BANK – TUNISIA (QNB) agence centrale N° 23000241004727178859.

Les fonds relatifs aux souscriptions des actions à titre réductible et qui n'ont pu être réalisées, seront remboursées aux différents souscripteurs des dites actions dans un délai de dix (10) jour suivant la clôture du délai de souscription et ce sans intérêts.

✓ **Jouissance des actions nouvelles** : Les actions ordinaires nouvellement émises seront assimilées aux anciennes et porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2015.

Augmentation du capital annoncée

Société ESSOUKNA

Siège social : 46, Rue Tarek Ibn Zied - Mutuelleville.

La société «**ESSOUKNA**» porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 18 juin 2014, a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1.443.000 DT** pour le porter de **3.607.500 DT** à **5.050.500 DT**, et ce par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission de **1.443.000 actions nouvelles gratuites** de nominal de 1 dinar chacune, à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison de **deux (02) actions nouvelles gratuites** pour **cinq (05) actions anciennes**.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en Bourse.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} Juillet 2014**.

Cotation en Bourse :

Les actions anciennes «**ESSOUKNA**» seront négociables en Bourse, droits d'attribution détachés, à partir du **1^{er} Juillet 2014**.

Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} Juillet 2014** séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2014, date à partir de laquelle ces actions seront assimilées aux actions anciennes.

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} Juillet 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la **STICODEVAM** à compter de la journée de Bourse du **1^{er} Juillet 2014**.

AVIS DES SOCIETES

Augmentation du capital annoncée

**SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES
SOTUVER**

Siège social : Z.I Djebel Oust 1111 – Bir Mcherga Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries « **SOTUVER** » porte à la connaissance de ses Actionnaires et du public que suite à la décision de son Assemblée Générale Extraordinaire du **16 juin 2014** d'augmenter le capital social de **1 486 560** Dinars, et ce par incorporation des réserves spéciales d'investissement d'un montant de **1 486 560** Dinars, la date d'ouverture de l'attribution gratuite a été fixée au **1^{er} Juillet 2014**.

Modalité de l'augmentation

L'augmentation du capital sera effectuée par l'émission de **1 486 560** actions nouvelles gratuites de nominal un **(1)** dinar chacune, à attribuer aux détenteurs des **20 316 320** actions composant le capital social actuel, à raison une **(3)** actions nouvelles gratuites pour quarante et une **(41)** actions anciennes.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les **1 486 560** actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1^{er} janvier 2014**.

Cotation en Bourse

- Les actions anciennes de **SOTUVER** seront négociables en Bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **1^{er} Juillet 2014**.
- Les actions nouvelles gratuites seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} juillet 2014** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.
- Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir du **1^{er} juillet 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM

Les actions nouvelles gratuites seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de la journée de bourse du **1^{er} juillet 2014**.

AVIS DES SOCIETES*

Communiqué de Presse

SOCIETE EURO CYCLES

Siège Social : Z.I Kalaa Kébira 4060 Sousse

Non Renouvellement du Contrat de Liquidité

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions EURO-CYCLES et l'intermédiaire en bourse AMEN INVEST informent le public que le contrat est arrivé à échéance le 24/06/2014.

Il est rappelé que le contrat de liquidité d'EURO-CYCLES est entré en vigueur le 24/06/2013. Il était composé de 89.287 titres EURO-CYCLES et de 1.000.001 dinars de liquidité.

A la date de clôture du contrat, soit le 24/06/2014, ce dernier était composé de 178.302 titres EURO-CYCLES et de 134.122,961 dinars de liquidité.

Il est à noter que les principaux actionnaires d'EURO-CYCLES ont décidé de ne pas renouveler ledit contrat.

** Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.*

AVIS DES SOCIETES*

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATELIERS MECANIKES DU SAHEL « AMS SA »
Siège social : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse

Changement du lieu de la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 30 JUIN 2014

La société LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA informe tous ses actionnaires que suite à la réception d'un courrier d'annulation de la réservation faite au niveau de l'hôtel GOLDEN TULIP GAMARTH pour la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société, et ce pour des raisons sécuritaires, que la réunion de l'assemblée aura lieu le même jour et au même horaire à l'hôtel **MOVENPICK GAMARTH**, soit le **lundi 30 Juin 2014 à 13h**.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO**AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES « ARTES »**

Siège social : 39, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 juin 2014, la société ARTES publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité, les états financiers et les comptes arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, approuve ces conventions dans leur intégralité.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Troisième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité du Groupe ARTES et des commissaires aux comptes, approuve le rapport d'activité et les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation des bénéfices de l'exercice 2013 telle que proposée par le Conseil d'Administration comme suit :

- Bénéfice net de l'exercice 2013	= 20 679 311 TND.
- Résultats reportés	= 22 000 483 TND.

Total	= 42 679 794 TND.
- Réserves légales	= - 637 500 TND.
- Bénéfice distribuable	= 42 042 294 TND.
- Dividendes de l'exercice 2013	= -15 873 750 TND.
(Soit 0,415 TND par action)
- Le solde à affecter aux résultats reportés	= 26 168 544 TND.

- Suite -

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,415 TND par action, soit un montant total de 15 873 750 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 07/07/2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence au titre de l'année 2014 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les trois frères MZABI et la société DALMAS représentée par Monsieur Moncef MZABI déclarent renoncer aux jetons de présence relatifs à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer un nouveau Co-commissaire aux comptes le cabinet KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Moncef Bousanouga Zammouri pour une période de trois ans à partir de l'année 2014 soit pour les années 2014, 2015 et 2016. Le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,415 TND par action, soit un montant total de 15 873 750 TND et fixe la date de distribution des dividendes à partir du 07/07/2014.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire délivre aux membres du Conseil d'Administration décharge et Quitus entier et sans réserves de leur gestion relative à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Sixième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la fixation des jetons de présence au titre de l'année 2014 aux administrateurs à raison de 5 000 DT par an et par administrateur. Les trois frères MZABI et la société DALMAS représentée par Monsieur Moncef MZABI déclarent renoncer aux jetons de présence relatifs à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Septième Résolution.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer un nouveau Co-commissaire aux comptes le cabinet KPMG TUNISIE représenté par Monsieur Moncef Bousanouga Zammouri pour une période de trois ans à partir de l'année 2014 soit pour les années 2014, 2015 et 2016. Le mandat du Co-commissaire aux comptes viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'année 2016.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ARTES SA
BILAN
 (Exprimé en Dinars Tunisiens)

Actifs	Solde au	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Actifs non courants		
Actif immobilisé		
Immobilisations incorporelles	2 218 521	2 215 571
Amortissements des immobilisations incorporelles	(1 741 520)	(1 651 705)
	477 001	563 866
Immobilisations corporelles	11 264 179	10 922 143
Amortissements des immobilisations corporelles	(6 585 409)	(6 147 060)
	4 678 770	4 775 083
Immobilisations financières	16 106 190	16 106 190
Provision pour dépréciation		
Total des actifs immobilisés	21 261 961	21 445 139
Total des actifs non courants	21 261 961	21 445 139
Actifs courants		
Stocks	11 364 189	8 182 200
Provisions sur stocks		
	11 364 189	8 182 200
Clients et comptes rattachés	4 880 604	7 181 411
Provisions sur comptes clients	(1 088 282)	(1 027 192)
	3 792 322	6 154 219
Comptes de régularisations et autres actifs courants	1 057 045	1 583 026
Provisions sur autres actifs	(2 000)	(2 000)
	1 055 045	1 581 026
Placements et autres actifs financiers	94 010 000	71 769 000
Liquidités et équivalents de liquidités	2 170 795	2 694 579
Total des actifs courants	112 392 351	90 381 024
Total des actifs	133 654 312	111 826 163

- Suite -

ARTES SA
BILAN
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

	Solde au	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capitaux propres et passifs		
Capitaux propres		
Capital social	38 250 000	31 875 000
Réserves	4 400 067	3 762 567
Résultats reportés	26 168 544	28 375 483
Total des capitaux propres après affectation résultat de l'exercice	68 818 611	64 013 050
Total des capitaux propres après affectation résultat de l'exercice		
	68 818 611	64 013 050
Passifs		
Passifs non courants		
Emprunts	40 000	40 000
Provisions pour risques et charges	350 000	350 000
Total des passifs non courants	390 000	390 000
Passifs courants		
Fournisseurs et comptes rattachés	42 491 311	29 611 625
Autres passifs courants	21 954 390	17 784 186
Concours bancaires et autres passifs financiers		27 302
Total des passifs courants	64 445 701	47 423 113
Total des passifs	64 835 701	47 813 113
Total des capitaux propres et des passifs	133 654 312	111 826 163

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

	Capital social	Réserve légale	Réserves pour réinvest. exonéré	Réserves spéciales de réev.	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2012	31 875 000	2 550 000	515 473	59 594	24 270 112	20 680 371	79 950 550
Affectation du résultat 2012 (AGO du 26/06/2013)							
Résultats reportés		637 500			20 042 871	-20 680 371	0
Dividendes					-15 937 500		-15 937 500
Augmentation du capital (AGE du 21/06/2012)	6 375 000				-6 375 000		
Résultat de l'exercice 2013						20 679 312	20 679 312
Capitaux propres avant affectation au 31/12/2013	38 250 000	3 187 500	515 473	59 594	22 000 483	20 679 312	84 692 362
Affectation du résultat 2013 (AGO du 19/06/2014)							
- Réserve légale							0
- Résultats reportés		637 500			20 041 812	-20 679 312	0
- Dividendes					-15 873 750		-15 873 750
Résultat de l'exercice 2013							
Capitaux propres après affectation au 31/12/ 2013	38 250 000	3 825 000	515 473	59 594	26 168 545	0	68 818 612

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

COMPTOIR NATIONAL TUNISIEN - CNT-
Siège social : Route de Gabès km 1,5 - 3003 SFAX –

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 20 juin 2014, le Comptoir National Tunisien « CNT » publie ci-dessous :

- ◆ Les résolutions adoptées ;
- ◆ Le bilan après affectation du résultat ;
- ◆ Le tableau d'évolution des capitaux propres.

1. Les résolutions adoptées :

القرار الأول:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المالية 2013 ، تصادق على هذا التقرير.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقارير مراقب الحسابات المتعلقة بالسنة المالية 2013، تصادق على الإنفاقيات التي يتضمنها التقرير الخاص.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث:

إن الجلسة العامة العادية تبرأ ذمة أعضاء مجلس الإدارة المباشرين لمهامهم خلال السنة المالية 2013 وتصادق على مبلغ منحة الحضور للسنة المالية 2013 المحدد بمبلغ ستة عشر ألف دينار من طرف الجلسة العامة العادية المنعقدة في 21 جوان 2013. وتقرر إسناد أعضاء مجلس الإدارة مبلغ ستة عشر ألف دينار كمنحة حضور للسنة المالية 2014.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير مجلس الإدارة وتقارير مراقب الحسابات ، تصادق على القوائم المالية إلى غاية 2013/12/31 مثلما تم عرضها عليها.
تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

القرار الخامس:

إن مجلس الإدارة يقترح عليكم توزيع المرباح على النحو التالي:

798.978,138	النتائج الصافية
676.301,766	+ منقول سنة 2012
1.475.279,904		
504.000,000	حصص المرباح 35% أي 1,750 ديناراً عن كل سهم
200.000,000	المدخر الاحتياطي
771.279,904	المنقول الجديد لسنة 2013

وسيتم استخلاص المرباح الموزعة البالغ قيمتها 1,750 ديناراً عن كل سهم ابتداءً من يوم الإثنين 21 جويلية 2014 لدى سطاء البورصة وبشبابيك الوسيط المركزي شركة

"ماك" MAC SA.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس:

إن الجلسة العامة العادية، بعد إستماعها إلى تقرير تصرف الجمع وتقرير مراقب الحسابات المتعلق بالقوائم المالية المجمعة، تصادق على تقرير تصرف الجمع وعلى القوائم المالية

المجمعة إلى غاية 2013/12/31 مثلما تم عرضها عليها.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السابع:

تعين الجلسة العامة أعضاء مجلس الإدارة المتكون من الأشخاص الطبيعيين والمعنويين الآتي ذكرهم:

- السيد محسن السلامي.

- شركة "ستراميك" ممثلة بالسيد محمود السلامي.

القرار الثامن:

إن الجلسة العامة العادية تفوض لحامل نسخ أو مضامين من محضر هذه الجلسة كل الصلاحيات للقيام بجميع عمليات الإيداع وإتمام كل إجراءات الإشهار القانوني و

التصحيح.

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat :

ACTIF	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012	CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	AU 31/12/2013	AU 31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES :</u>		
Actifs immobilisés :			Capital Social	1 440 000,000	1 440 000,000
Immobilisations Incorporelles	44 131,646	43 726,070	Réserves	15 200 000,000	15 000 000,000
---- Amortissements	- 34 471,145	- 26 773,303	Autres capitaux propres	176 615,474	176 615,474
Total Net	9 660,501	16 952,767	Résultats reportés	771 279,904	676 301,766
Immobilisations corporelles	11 777 039,853	11 061 012,954	Resultat affecté au compte special d'investissement	1 892 160,000	1 892 160,000
---- Amortissements	-5 745 389,917	-5 259 455,896	Total des capitaux propres après affectation du résultat	19 480 055,378	19 185 077,240
Total Net	6 031 649,936	5 801 557,058			
Immobilisations financières	3 623 582,135	3 026 286,732	<u>PASSIFS</u>		
---- Provisions	- 6 700,000	- 6 700,000	Passifs courants		
Total Net	3 616 882,135	3 019 586,732	Fournisseurs et comptes rattachés	7 737 907,328	7 465 530,439
Total des actifs immobilisés	9 658 192,572	8 838 096,557	Clients et comptes rattachés	1 131 063,702	869 387,338
Total des actifs non courants	9 658 192,572	8 838 096,557	Autres passifs courants	1 293 129,708	1 285 269,149
<u>ACTIFS COURANTS</u>			Concours bancaires et autres passifs financiers	7 129 822,819	5 619 387,232
Stocks	15 601 105,514	15 848 044,661	Total des passifs courants	17 291 923,557	15 239 574,158
Total Net	15 601 105,514	15 848 044,661	Total des passifs	17 291 923,557	15 239 574,158
Clients et comptes rattachés	7 447 493,542	8 116 016,038			
---- Provisions	-3 737 016,427	-3 933 870,817			
Total Net	3 710 477,115	4 182 145,221			
Autres actifs courants	4 233 431,091	2 280 575,273			
Total Net	4 233 431,091	2 280 575,273			
Placement et autre	14 119,840				
Liquidités et équivalents de liquidités	3 554 652,803	3 275 789,686			
Total des actifs courants	27 113 786,363	25 586 554,841			
TOTAL DES ACTIFS	36 771 978,935	34 424 651,398	TOTAL CAPITAUX PROPRES et PASSIFS	36 771 978,935	34 424 651,398

- Suite -

3-Le tableau d'évolution des capitaux propres :

DESIGNATION	CAPITAL SOCIAL	RESERVE LEGALE	FOND	RESERVE	RESERVE	RESERVE	COMPTE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE L'EXERCICE	TOTAL
			D'INVEST_ ISSEMENT	NON STATUAIRE	POUR RISQUE	SPECIAL DE REVALUATION	SPECIAL D'INV STISSEMENT			
Solde au 31/12/2013 avant affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 486 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	676 301,766	798 978,138	19 984 055,378
Affectation du résultat 2013:										
*Affectation report à nouveau								- 676 301,766	676 301,766	
* compte special d'investissement									0,000	
* Reserves				200 000,000					- 200 000,000	
* Dividendes									- 504 000,000	- 504 000,000
* Report à nouveau								771 279,904	- 771 279,904	
Solde au 31/12/2013 après affectation du résultat	1 440 000,000	144 000,000	1 720 000,000	11 686 000,000	1 650 000,000	176 615,474	1 892 160,000	771 279,904	0	19 480 055,378

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION
GIF FILTER SA**

Siège social: GPI KM 35 GROMBALIA 8030

Suite à la réunion de son assemblée générale extraordinaire en date du 17 juin 2014, la Société Générale Industrielle de Filtration - GIF- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'augmentation du capital social par l'incorporation de réserves.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'augmenter le capital social par l'incorporation de la réserve pour réinvestissement d'un montant de 145.000DT et d'une partie des Résultats Reportés d'un montant de 28.316 DT pour le porter de 10.268.973 DT à 10.442.289 et ce par l'émission de 173.316 actions gratuites d'une valeur nominale de 1 Dinars à raison de 4 Actions nouvelles pour 237 actions anciennes.

Cette Augmentation du capital sera réalisée au cours de l'exercice 2014.

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 01 Janvier 2014.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide la dissociation entre les fonctions du Président du Conseil d'Administration et celles du Directeur Général.

A cet effet l'Assemblée fait appel au Conseil d'Administration pour procéder aux nominations nécessaires afin de se conformer aux nouvelles dispositions statutaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de préciser le nom de la société GIF FILTER comme étant un nom commercial de la société et effectuer les procédures nécessaires à l'inscription de ce nom commercial aux documents juridiques de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de modifier en conséquence les articles 2, 6, 21 et 22 des statuts.

A cet effet l'Assemblée Générale Extraordinaire, décide d'approuver le nouveau texte des statuts mis à jour à la date de la présente Assemblée, annexé au présent procès verbal.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne déléguée pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

GENERALE INDUSTRIELLE DE FILTRATION

GIF FILTER SA

Siège social: GPI KM 35 GROMBALIA 8030

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 17 juin 2014, la Société Générale Industrielle de Filtration- GIF- publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées,
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable,
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres.

1- Les résolutions adoptées :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale ordinaire, approuve le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2013.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2013 faisant ressortir un total bilan de 18.238.643 DT avec un bénéfice net de 485.592 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations effectuées en 2013 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales détaillées comme suit :

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2013 :

1. La réalisation au 31/12/2013 d'un chiffre d'affaires par la Société GIF FILTER hors taxes de 73.810 DT avec la Société filiale GIF DISTRIBUTION SARL ;
2. La société GIF FILTER SA, a enregistré, au cours de l'année 2013, des achats auprès de la société GIF DISTRIBUTION SARL, pour un montant hors taxes de 273.866 DT.
3. La société GIF FILTER SA a effectué la transaction suivante avec la société « ARTES S.A » :
 - Réparation du matériel roulant pour un montant toutes taxes comprises de 5.765 DT.
 - Acquisition de deux véhicules de transport auprès de la société AURES AUTO pour un montant de 68.592 DT.
 - Acquisition d'un véhicule de transport d'occasion et de matériel informatique pour un montant global hors taxe de 42.211 DT auprès de la société GROUPE AUDIO COM SARL.

- Suite -

Les Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

- La société a servi à son ancien Président Directeur Général un salaire brut de 107.126 DT pour la période qui s'étend entre Janvier 2013 et Septembre 2013.
- La société a servi à son Directeur Général Adjoint monsieur Mohamed JAZIRI un salaire brut avec les charges y afférentes de 23.425.816 DT pour la période qui s'étend entre Novembre 2013 et décembre 2013.
- Des Jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration. La charge globale brute annuelle de la dite rémunération est de 35.000 DT.
- La Charge brute des Jetons de présence alloués aux membres comité permanent d'audit est de 15.000 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2013 s'est soldé par un bénéfice net de 485.592 DT décide de l'affecter 485.592 DT comme suit :

Résultat de l'exercice	485.592
Résultat Reporté	927.629
Résultat à affecter	1.413.221
Réserve Légale	70.661
Bénéfice Distribuible	1.342.560
Reserve pour Réinvestissement 2013	145.000
Dividendes 0,100/ action	1.026.897
Résultat Reporté	170.663

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de distribuer un dividende de 0,100 TND par action, soit un montant total de 1.026.897 TND et fixe la date de distribution des dividendes **à partir du 15/07/2014**

. Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d'Administration de l'exécution de leurs mandats pour le dit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

- Suite -

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les jetons de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2014 à un montant brut global de trente cinq milles dinars (35.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer la rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2014 à un montant brut global de Quinze Mille Dinars (15.000 DT).

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2013 en soulignant que ledit exercice s'est soldé par un total bilan de 18.279.425 DT et un bénéfice net consolidé de 488.512 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat du Commissaire Aux Comptes la société Cabinet KPMG vient à expiration à l'issue de la présente Assemblée, décide de renouveler son mandat pour les exercices 2014, 2015 et 2016.

Mr Moncef BOUSANNOUGUA, le Gérant de la société Cabinet KPMG SARL, accepte le dit renouvellement et remercie la société pour la confiance qui lui a été accordée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, suite au résultat de vote des actionnaires, décide de nommer monsieur **Mohamed MAMOUN GUIGUA** titulaire de la CIN N°055003550 délivrée le22/01/1997 et monsieur **Abderraouf BOUZOUITA** titulaire de la CIN N°00538892 Délivrée le22/09/2008 comme étant des nouveaux administrateurs représentant les actionnaires minoritaires pour une période de trois années arrivant à expiration à l'occasion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, prend acte du rapport présenté en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales et concernant les fonctions occupées par les administrateurs et le Président Directeur Général dans d'autres sociétés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DOUZIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à toute autre personne déléguée pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

- Suite -

2-Le bilan après affectation du résultat comptable

BILAN APRES AFFECTATION ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

Exprimé en Dinar Tunisien

ACTIFS	déc-13	déc-12
ACTIFS NON COURANT		
<i>Actifs Immobilises</i>		
Immobilisations Incorporelles	325 690	325 690
Moins Amortissement	-307 133	-234 521
<i>Immobilisations incorporelles nettes</i>	18 557	91 168
Immobilisations Corporelles	15 419 069	15 133 199
Moins Amortissement	-11 503 766	-11 063 423
<i>Immobilisations corporelles nettes</i>	3 915 303	4 069 776
Immobilisations Financières	180 000	179 711
Moins Provisions	-50 000	-50 000
<i>Immobilisations financières nettes</i>	130 000	129 711
<i>Total Des Actifs Immobilisés</i>	4 063 859	4 290 655
Autres Actifs Non Courants	0,000	0,000
Total Des Actifs Non Courants	4 063 859	4 290 655
ACTIFS COURANTS		
Stocks	5 201 507	5 844 310
Moins Provisions	-166 065	-166 065
Stocks nets	5 035 442	5 678 245
Clients et Comptes Rattaches	6 033 581	6 110 981
Moins Provisions	-2 280 103	-1 853 758
Clients nets	3 753 477	4 257 223
Autres Actifs Courants	304 818	336 114
Moins Provisions	-31 577	-31 577
Autres Actifs Courants	273 242	304 537
Placements Et Autres Actifs Financiers	357 631	495 703
Liquidités Et Equivalents De Liquidités	4 754 992	3 795 143
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	14 174 783	14 530 851
TOTAL DES ACTIFS	18 238 643	18 821 506

- Suite -*Exprimé en Dinar Tunisien*

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	déc-13	déc-12
CAPITAUX PROPRES		
Capital Social	10 268 973	9 999 000
Réserves	4 116 598	4 264 450
Autres Capitaux Propres	678 899	576 545
Résultats Reportés	170 663	927 629
Total Capitaux Propres Après affectation	15 235 133	15 767 624
PASSIFS		
Passifs Non Courants		
Provisions Pour Risque	0	0
Total Des Passifs Non Courants	0	0
Passifs Courants		
Fournisseurs Et Comptes Rattaches	911 662	1 011 686
Autres Passifs Courants	2 091 847	2 042 197
Concours Bancaires Et Autres Passifs Financiers	0	0,000
Total Des Passifs Courants	3 003 509	3 053 883
Total Des Passifs	3 003 509	3 053 883
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	18 238 643	18 821 506

- Suite -

3- L'état d'évolution des capitaux propres

TABLEAU D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES
Exercice 2013

Libellés	Capital Social	Réserve légale	Réserve Statutaire	Réserve pour réinvestissement	Réserve pour fond social	Réserve de régularisation du cours	Autres réserves	Réserve spéciale de réévaluation	Subvention d'investissement	Dividendes	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2012 Avant affectation	9 999 000	817 486	1 174 552	1 076 061	492 897	250 000	67 795	523 512	53 033	0	1 346 952	966 236	16 767 524
Affectation des résultats AGO du 21/06/2013		115 659		270 000						999 900	-419 323	-966 236	0
Dividendes distribués (0,100 par action)										-999 900			-999 900
Solde au 31/12/2012 Après affectation	9 999 000	933 145	1 174 552	1 346 061	492 897	250 000	67 795	523 512	53 033	0	927 629	0	15 767 624
Augmentation du capital par incorporation des réserves selon AGE du 21/06/2013	269 973			-269 973									0
Prélèvement sur Fond social					-93 539								-93 539
Subventions d'investissement inscrites en résultat									189 530				189 530
Résorption Subventions									-87 176				-87 176
Résultats de l'exercice 2013												485 592	485 592
Solde au 31/12/2013 Avant affectation	10 268 973	933 145	1 174 552	1 076 088	399 358	250 000	67 795	523 512	155 387	0	927 629	485 592	16 262 031
Affectation des résultats AGO du 17/06/2014		70 661		145 000						1 026 897	-756 966	-485 592	0
Dividendes distribués (0,100 par action)										-1 026 897			-1 026 897
Solde au 31/12/2013 Après affectation	10 268 973	1 003 806	1 174 552	1 221 088	399 358	250 000	67 795	523 512	155 387	0	170 663	0	15 235 133

AVIS DES SOCIETES

Informations Post AGO**Banque de Tunisie**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 19 juin 2014, la Banque de Tunisie publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.

I- Résolutions adoptées :**Première résolution :**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité du Conseil d'Administration sur la gestion 2013, et entendu lecture des rapports des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, approuve le rapport d'activité, les états financiers individuels et consolidés ainsi que les conventions régies par les dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales tels que présentés. En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserves aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution :

La réserve à régime spécial relative aux plus-values sur cession d'actions, constituée en 2007, pour un montant de 6.349.135 dinars est devenue fiscalement libre, après la période légale de blocage. L'Assemblée Générale Ordinaire décide de l'affecter au poste de report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième résolution :

Conformément à la proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le bénéfice net de l'exercice 2013, ainsi que le report à nouveau, comme suit :

▶	Bénéfice de l'exercice	:	73.732.249 D
▶	Report antérieur	:	6.743.285 D
			Total: 80.475.534 D

Répartition :

▶	Réserves légales	:	3.750.000 D
▶	Réserves de prévoyance	:	2.000.000 D
▶	Réserve pour réinvestissements exonérés	:	35.245.000 D
▶	Dividendes	:	39.000.000 D
▶	Report à nouveau	:	480.534 D
			Total : 80.475.534 D

Cette affectation se traduit par la distribution d'un dividende de 0,260 dinar par action de nominal 1 dinar. Ce dividende sera mis en paiement à partir du 30 juin 2014.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle pour une période de trois ans les mandats d'administrateur de Messieurs Mohamed Habib BEN SAAD, Habib KAMOUN et Elyès JOUINI.

Ces mandats prendront fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de reconduire le montant brut des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration et aux membres des Comités règlementaires au titre de l'exercice 2014 à trois cent cinquante mille dinars par an (350.000 dinars). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en décidera la répartition entre ses membres.

Cette résolution est adoptée à la majorité

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au représentant légal de la Société ou à son mandataire pour effectuer les dépôts et publications prévus par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

(Unité = 1000 DT)

ACTIF	Rubriques	Notes	déc.-13	déc.-12	variation
AC1	Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	3.1	166 380	81 445	104,28%
AC2	Créances sur les étab Bancaires et Financiers	3.2	108 049	276 605	-60,94%
AC3	Créances sur la clientèle	3.3	3 057 252	2 961 617	3,23%
AC4	Portefeuille-titres commercial	3.4	179 932	145 420	23,73%
AC5	Portefeuille d'investissement	3.5	244 684	218 021	12,23%
AC6	Valeurs immobilisées	3.6	38 163	39 554	-3,52%
AC7	Autres actifs	3.7	31 888	22 743	40,21%
TOTAL ACTIF			3 826 349	3 745 405	2,16%

PASSIF	Rubriques	Notes	déc.-13	déc.-12	variation
PA1	BCT		0	0	-
PA2	Dépôts et avoirs des étab Bancaires et Financiers	4.1	394 039	608 048	-35,20%
PA3	Dépôts de la clientèle	4.2	2 680 214	2 438 012	9,93%
PA4	Emprunts et ressources spéciales	4.3	44 152	56 661	-22,08%
PA5	Autres passifs	4.4	167 669	137 141	22,26%
TOTAL PASSIF			3 286 074	3 239 862	1,43%

CAPITAUX PROPRES		Notes	déc.-13	déc.-12	variation
CP1	Capital social	5.1	150 000	112 500	33,33%
CP2	Réserves	5.2	389 796	392 648	-0,73%
CP5	Report à nouveau		480	394	21,83%
TOTAL CAPITAUX PROPRES			540 276	505 542	6,87%
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES			3 826 350	3 745 405	2,16%

- Suite -III- L'état d'évolution des capitaux propres

(Unité = 1000 DT)

Description	Capital social	Réserves légales	Réserves Statutaires	Réserves à régime spécial	Réserves pour Réinv. Exonérés	Report à nouveau	Autres Réserves	Résultat de l'exercice	Totaux
Capitaux propres au 31/12/2013 Avant affectation du résultat	150 000	11 250	99 215	19 630	175 777	394	49 277	73 732	579 275
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	0
Reclassement réserves	-	-	-	-6 349	-	6 349	-	-	0
Affectation du résultat 2013	-	3 750	2 000	-	35 245	-6 263	-	-34 732	0
Dividendes distribués	-	-	-	-	-	-	-	-39 000	-39 000
Capitaux propres au 31/12/2013 Après affectation du résultat	150 000	15 000	101 215	13 281	211 022	480	49277	0	540 275

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**

Siège social : Menzel Hayet 5033 Monastir.

Suite à la réunion de son assemblée générale extraordinaire en date du 19 juin 2014, la Société Moderne de Céramique- SOMOCER- publie ci-dessous les résolutions adoptées.

1^{ière} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, sur proposition du Conseil d'Administration, décide que le capital social qui est actuellement de Vingt huit millions huit cent trente et un mille huit cent quatre vingt (28 831 880) dinars soit augmenté de deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) dinars pour le porter ainsi à trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) dinars, et ce, par la création et l'émission de deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune à prélever des réserves suivantes :

- Deux millions deux cents milles (2 200 000) dinars par voie d'incorporation du compte « réserves spéciales pour réinvestissement exonéré » selon les dispositions de la loi N°93/120 du 27 Décembre 1993.
- Cent trente sept mille sept cent vingt (137 720) dinars par voie d'incorporation du compte « résultats reportés »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que les deux millions trois cent trente sept mille sept cent vingt (2 337 720) actions nouvelles soient attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison de trois (03) actions nouvelles pour trente sept (37) actions anciennes et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2014.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

3^{ième} résolution :

Sous réserve de la réalisation de l'augmentation du capital, l'assemblée Générale décide de modifier, comme suit, l'article 6 des statuts.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) dinars. Il est divisé en trente et un millions cent soixante neuf milles six cent (31 169 600) actions de Un (01) Dinar chacune. Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration représenté par son président, pour effectuer les formalités pratiques de l'augmentation du capital et constater la réalisation de cette augmentation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

5^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au représentant légal de la société ou de son mandataire tout pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation du procès verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**

Siège social : Menzel Hayet 5033 Monastir.

Suite à la réunion de son assemblée générale à ordinaire en date du 19 juin 2014, la Société Moderne de Céramique- SOMOCER- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- RESOLUTIONS ADOPTEES**1^{ière} résolution :**

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution :

Après lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée approuve le contenu du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 4 904 803,973 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2013	4 904 803,973
(+) Résultats reportés	2 248 715,768
Base de calcul de la réserve légale	7 153 519,741
(-) Réserves légales (5%)	357 675,987
Bénéfice	6 795 843,754
Affectation réserve spéciale pour réinvestissement exonéré	2 200 000,000
Bénéfice disponible	4 595 843,754
Dividende à distribuer (50 millimes /action)	1 441 594,000
Résultat à reporter	3 154 249,754

La date de mise en paiement des dividendes : 20 août 2014

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

5^{ème} résolution :

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, tel que prévu par l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les conventions réglementées qui y sont énumérées. Elle approuve aussi toutes les autres opérations conclues avec les parties liées telles que détaillées comme suit :

- 1- La vente à la société Abdennadher Bricolage Center-ABC- d'une marchandise pour une valeur de 4 036 158 Dinars TTC.
- 2- La vente à la société AB CORPORATION d'une marchandise pour une valeur de 16 884 Dinars TTC.
- 3- La vente à la société SOTEMAIL d'une marchandise pour une valeur de 5 746 313 Dinars TTC.
- 4- La vente à la société SOMOSAN d'une marchandise pour une valeur de 75 475 Dinars TTC.
- 5- La vente à la société SOMOCER NEGOCE d'une marchandise pour une valeur de 705 939 Dinars TTC.
- 6- L'achat des marchandises auprès de la société Abdennadher Bricolage Center pour une valeur de 1 191 Dinars TTC.
- 7- L'achat des marchandises auprès de la société SOTEMAIL pour une valeur de 1 792 061 Dinars TTC.
- 8- La constatation des produits relatifs au loyer de la boutique sise à la Pyramide du lac pour la société ABC et la salle sise à Menzel Hayet pour un montant de 32 977 Dinars TTC.
- 9- La constatation des produits relatifs au loyer du dépôt sis à Rades pour la société ABC pour un montant de 42 712 Dinars.
- 10- La constatation des produits relatifs au loyer de son siège social au profit de la société SOTEMAIL pour un montant de 1 200 Dinars TTC.
- 11- La souscription en 2013 à un billet de trésorerie émis par la société Ab Corporation d'un montant de 700 000 dinars.

Ces conventions ont été votées chacune à part. Les actionnaires intéressés n'ont pas pris part aux votes et le quorum a été recalculé en conséquence.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

6^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale fixe à Cent cinquante milles (150 000) dinars, le montant net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée Générale donne pouvoir au conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

7^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -

8^{ème} résolution :

Après avoir constaté l'expiration du mandat des co-commissaires aux comptes, la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de PriceWaterHouseCooper représentée par son associé M.Abderrahmen Fendri et la Compagnie Tunisienne des Experts Comptable, CETEC, représentée par M.Bacem Grati, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de la société Conseil Audit et Formation, CAF, membre de PriceWaterHouseCooper représentée par son associé M.Abderrahmen Fendri et de désigner le Cabinet Radhouane Zarrouk Consulting, représenté par Mr Radhouane Zarrouk comme deuxième commissaire aux comptes.

Et ce, pour une période de trois années, 2014, 2015, 2016 prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

9^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au représentant légal de la société ou de son mandataire tout pouvoir pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation du procès verbal de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

- Suite -**II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE**

Bilan au 31 Décembre 2013 (Exprimé en Dinars Tunisiens)			
<u>Actifs</u>	<i>Notes</i>	<u>déc-13</u>	<u>déc-12</u>
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<i>Actifs Immobilisés</i>			
• Immobilisations incorporelles	<i>IV.1</i>	2 252 660	2 237 296
• Moins : amortissements	<i>IV.1</i>	-1 028 101	-914 669
• Immobilisations corporelles	<i>IV.2</i>	89 871 057	82 384 315
• Moins : amortissements	<i>IV.2</i>	-50 626 505	-47 321 196
• Immobilisations financières	<i>IV.3</i>	27 094 956	28 665 817
• Moins : provisions	<i>IV.3</i>	-1 826 053	0
Total des actifs immobilisés		65 738 014	65 051 562
Autres actifs non courants	<i>IV.4</i>	1 037 222	88 901
<u>Total des actifs non courants</u>		66 775 236	65 140 463
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
• Stocks	<i>IV.5</i>	22 015 699	14 608 806
• Moins : provisions		-653 632	-789 975
• Clients et comptes rattachés	<i>IV.6</i>	26 389 621	28 805 999
• Moins : provisions	<i>IV.6</i>	-11 315 924	-9 953 710
• Autres actifs courants	<i>IV.7</i>	6 302 513	7 503 499
• Moins : provisions	<i>IV.7</i>	-594 111	-648 272
• Autres actifs financiers	<i>IV.8</i>	5 700 000	0
• Liquidités et équivalents de liquidités	<i>IV.9</i>	187 782	26 023
<u>Total des actifs courants</u>		48 031 948	39 552 370
Total des actifs		114 807 184	104 692 833

- Suite -

Bilan au 31 Décembre 2013
(Exprimé en Dinars Tunisiens)

<u>Capitaux Propres et Passifs</u>	Notes	<u>déc-13</u>	<u>déc-12</u>
Capitaux propres			
• Capital social		28 831 880	27 273 400
• Réserves		14 914 254	14 556 578
• Réserves spécial de réinvestissement		5 200 000	4 400 000
• Autres capitaux propres		0	50 000
• Résultats reportés		3 154 250	2 407 196
Total des capitaux propres avant résultat	IV.10	52 100 383	48 687 174
• Résultat de la période		0	0
Total des capitaux propres avant affectation		<u>52 100 383</u>	<u>48 687 174</u>
Passifs			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
• Emprunts	IV.11	557 354	8 700 222
• Provisions pour risque	IV.12	13 699 706	157 354
Total des passifs non courants		<u>14 257 060</u>	<u>8 857 576</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
• Fournisseurs et comptes rattachés	IV.13	16 837 027	16 995 427
• Autres passifs courants	IV.14	4 699 221	5 319 796
• Autres passifs financiers	IV.15	19 930 780	16 678 041
• Concours bancaires	IV.16	6 982 712	8 154 820
Total des passifs courants		<u>48 449 740</u>	<u>47 148 083</u>
Total des passifs		<u>62 706 800</u>	<u>56 005 659</u>
Total des capitaux propres et des passifs		<u>114 807 183</u>	<u>104 692 833</u>

- Suite -

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES**SOMOCER- TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2013**

	Capital social	Réserves légales	Réserves statutaires	Primes liées au capital	Résultats reportés	Subventions d'investissements	Distribution dividendes	Réserve spéciale	Résultats de l'exercice	Fonds Social	total
Solde au 31/12/2010	24 255 000	1 789 838	1 081 645	11 215 762	3 869 706	0	0	3 000 000	0		45 211 951
A.G.E. du 29/11/2011	2 425 500				-2 425 500						0
Solde après AG.E. du 29/11/2011	26 680 500	1 789 838	1 081 645	11 215 762	1 444 206	0	0	3 000 000	0		45 211 951
Résultat de l'exercice 2011									2 212 337		2 212 337
Affectation bénéfiques 2011(AGO du 22/06/2012)		182 827			85 485		1 334 025	560 000	-2 212 337	50 000	0
Distribution de dividendes							-1 334 025				-1 334 025
Solde au 31/12/2011 après affectation	26 680 500	1 972 665	1 081 645	11 215 762	1 529 691	0	0	3 560 000	0	50 000	46 090 264
A.G.E. du 30/11/2012	592 900				-32 900			-560 000			0
Solde après AG.E. du 30/11/2012	27 273 400	1 972 665	1 081 645	11 215 762	1 496 791	0	0	3 000 000	0	50 000	46 090 264
Résultat de l'exercice 2012									4 233 314		4 233 314
Affectation bénéfiques 2012 (AGO du 25/06/2013)		286 505			910 405		1 636 404	1 400 000	0	0	4 233 314
Distribution de dividendes							-1 636 404		-4 233 314		-5 869 718
Solde au 31/12/2012 après affectation	27 273 400	2 259 170	1 081 645	11 215 762	2 407 196	0	0	4 400 000	0	50 000	48 687 174
Distribution Fonds Social										-50 000	-50 000
A.G.E. du 06/12/2013	1 558 480				-158 480			-1 400 000			0
Solde après AG.E. du 06/12/2013	28 831 880	2 259 170	1 081 645	11 215 762	2 248 716	0	0	3 000 000	0	0	48 637 174
Résultat de l'exercice 2013									4 904 804		4 904 804
Affectation bénéfiques 2013 (AGO du 19/06/2014)		357 676			905 534		1 441 594	2 200 000	-4 904 804		0
Distribution de dividendes							-1 441 594				-1 441 594
Solde après affectation des bénéfices 2013	28 831 880	2 616 846	1 081 645	11 215 762	3 154 250	0	0	5 200 000	0	0	52 100 383

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Siège social : Rue Elfouledh, 2013 Z.I. Ben Arous.

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 18 juin 2014, la Société l'Accumulateur Tunisien –ASSAD- publie ci-dessous :

Les résolutions adoptées,
Le Bilan après affectation du résultat comptable,
L'état d'évolution des capitaux propres.

I - LES RESOLUTIONS ADOPTEES

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2013 présentant un bénéfice net de 7.040.927,801 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui des commissaires aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2013 faisant ressortir un résultat bénéficiaire de l'ensemble consolidé s'élevant à 8.092.510 Dinars et un résultat consolidé bénéficiaire part du groupe s'élevant à 7.416.630 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2013 s'élevant à 7.040.927,801 Dinars comme suit :

BENEFICE NET	7.040.927,801
-Reprise des reports à nouveau antérieurs.....	4.000.956,931
. BENEFICE DISPONIBLE	11.041.884,732
- Intérêts statutaires (6% du capital de 12.000.000).....	720.000,000
DEUXIEME RELIQUAT	10.321.884,732
- Super dividendes (0,320 TND par action X 12.000.000).....	3.840.000,000
-Réserves ordinaires	5.000.000,000
Report à nouveau 2013	1.481.884,732

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,380 Dinars par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le 04/07/2014.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Dix Mille Dinars (110.000,000 TND) au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer pour une période de 3 ans les administrateurs suivants représentant les actionnaires historiques :

- Mr. Abdelwaheb KALLEL
- Mr. Souheil KALLEL
- Mr. Abdelhafidh KALLEL
- Mr. Sami Ben Ahmed KALLEL
- Mme. Emna Bent Abdessalem KALLEL
- Mr. Slim Ben Abdelmajid KALLEL
- Mr. Mahmoud TRIKI
- Mr. Mehdi KALLEL

- Suite -

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de nommer 2 Administrateurs, représentant la société Leo Holding Limited, filiale de la société Abraaj Investment Management Ltd, suivant :

- Mr. Ahmed Adel BADREDDINE
- Mr. Adel GOUCHA

L'Assemblée Générale décide de nommer 2 administrateurs, représentant les petits porteurs, suivants

- Mr. Ali DEBAYA
- Mr. Abdelhay CHOUIKHA

Cette nomination a été mise au vote des actionnaires petits porteurs présents ou représentés uniquement avec l'abstention des actionnaires majoritaires, et a été adoptée à l'unanimité.

Le mandat des administrateurs prendra fin le jour de l'Assemblée statuant sur les états financiers de l'exercice 2016.

Cette résolution mise aux voix est adoptée comme ci-dessus indiqué

HUITIEME RESOLUTION

En application de l'article 19 nouveau de la loi numéro 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, l'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle son autorisation au Conseil d'Administration de la Société pour acheter et revendre ses propres actions en bourse en vue de réguler leurs cours sur le marché, et ce pour une durée de trois (3) ans à partir de ce jour.

Les conditions d'achat et de vente des actions sur le marché, le nombre maximum d'actions à acquérir et le délai dans lequel l'acquisition doit être effectuée seront fixées lors du prochain conseil d'administration de la Société

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

- Suite -

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE**BILAN (Après Affectation du Résultat)**

(Exprimé en dinars)

ACTIFS	NOTES	2013	2012
ACTIFS NON COURANTS		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	1 069 829,810	1 045 839,677
Moins : amortissement		-895 778,735	-825 144,646
<i>S/Total</i>		<u>174 051,075</u>	<u>220 695,031</u>
 Immobilisations corporelles	A2	 65 005 805,137	 57 793 242,422
Moins : amortissement		-33 332 477,223	-28 450 799,504
<i>S/Total</i>		<u>31 673 327,914</u>	<u>29 342 442,918</u>
 Immobilisations financières	A3	 4 820 099,353	 5 790 020,595
Moins : Provisions		-44 273,224	-37 065,394
<i>S/Total</i>		<u>4 775 826,129</u>	<u>5 752 955,201</u>
 Total des actifs immobilisés		 36 623 205,118	 35 316 093,150
 Autres actifs non courants		 0,000	 0,000
 Total des actifs non courants		 36 623 205,118	 35 316 093,150
 ACTIFS COURANTS			
Stocks	A4	24 584 639,529	26 820 211,682
Moins : Provisions		-158 034,490	-259 463,040
<i>S/Total</i>		<u>24 426 605,039</u>	<u>26 560 748,642</u>
 Clients et comptes rattachés	A5	 29 323 485,122	 27 817 653,291
Moins : Provisions		-1 216 137,853	-1 101 899,844
<i>S/Total</i>		<u>28 107 347,269</u>	<u>26 715 753,447</u>
 Autres actifs courants	A6	 6 920 553,897	 6 951 028,819
Moins : Provisions		-32 039,739	0,000
<i>S/Total</i>		<u>6 888 514,158</u>	<u>6 951 028,819</u>
 Placement et autres actifs financiers	A7	 384 553,473	 0,000
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalents de liquidités	A8	42 889,758	135 999,705
 Total des actifs courants		 59 849 909,697	 60 363 530,613
 Total des actifs		 96 473 114,815	 95 679 623,763

- Suite -

BILAN (Après Affectation du Résultat)

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	NOTES	2013	2012
		Au 31/12/2013	Au 31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	P1	12 000 000,000	12 000 000,000
Réserves	P1	21 981 263,461	16 981 263,461
Autres capitaux propres	P1	423 490,505	221 374,606
Resultats reportés	P1	1 481 884,732	4 000 956,931
Total des capitaux propres avant resultat de l'exercice		35 886 638,698	33 203 594,998
Résultat de l'exercice	P1	0,000	0,000
Total des capitaux propres après affectation		35 886 638,698	33 203 594,998
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	P2	16 648 816,582	12 126 943,143
Autres passifs financiers		0,000	0,000
Provisions	P3	1 270 838,157	1 376 423,000
Total des passifs non courants		17 919 654,739	13 503 366,143
Passifs courants			
Fournisseurs et comptes rattachés	P4	7 291 437,414	15 421 348,495
Autres passifs courants	P5	8 804 611,985	8 084 775,701
Concours banc et autres passifs financiers	P6	26 570 771,979	25 466 538,426
Total des passifs courants		42 666 821,378	48 972 662,622
Total des passifs		60 586 476,117	62 476 028,765
Total des capitaux propres et des passifs		96 473 114,815	95 679 623,763

- Suite -

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRESTableau des mouvements des capitaux propres de
l'Accumulateur Tunisien ASSAD (en Dinars)

	Capital social	Réserves légales	Réserves	Réserves spéciales d'Investissement	Réserves Extraordinaires	Autres capitaux propres	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2012 avant affectation du résultat 2012	12 000 000	1 150 000	4 633 712	167 551	10 000 000	221 375	2 524 942	7 066 015	37 763 595
Affectation bénéfices 2012 (AGO du 29/05/2013)		50 000		980 000			6 036 015	-7 066 015	0
Dividendes à verser sur exercice 2012							-4 560 000		-4 560 000
Solde au 31/12/2012 après affectation du résultat 2012	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	221 375	4 000 957	0	33 203 595
Résultat de l'exercice 2013								7 040 928	7 040 928
Subvention d'investissement - amt subvention						218 184			218 184
Actions propres						-16 069			-16 069
Solde au 31/12/2013 avant affectation du résultat 2013	12 000 000	1 200 000	4 633 712	1 147 551	10 000 000	423 491	4 000 957	7 040 928	40 446 639
Affectation bénéfices 2013 (AGO du 18/06/2014)			5 000 000				2 040 928	-7 040 928	0
Dividendes à verser sur exercice 2013							-4 560 000		-4 560 000
Solde au 31/12/2013 après affectation du résultat 2013	12 000 000	1 200 000	9 633 712	1 147 551	10 000 000	423 491	1 481 885	0	35 886 639

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

ASSURANCES MUTUELLE ITTIHAD -AMI ASSURANCES -

Siège Social : 15, Rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013*, a décidé dans sa 2ème résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4ème résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8ème résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

- Suite -

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5ème résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte :

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

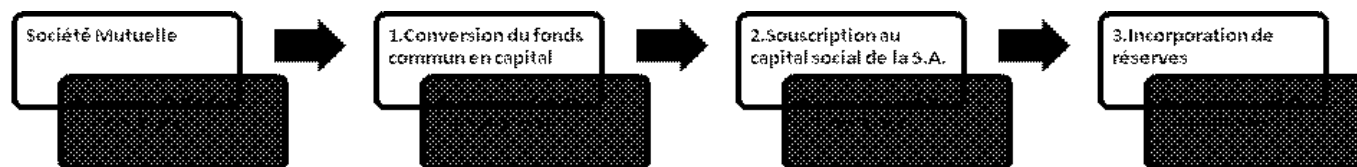
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

- Suite -

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		AGE Du 28/12/2013	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757		DECISION DE TRANSFORMATION DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	Création d'actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Valeur par action (nominal)		1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Prime d'émission	29 830 000 DT
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions

La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT		

- Suite -

L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

**INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE:
ATTRIBUTION DE 3 NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE**

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à **20 DT par action**, représentant un **(1) dinar** de valeur nominale et **19 dinars** de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés**, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances. Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du **16/05/2014 au 06/06/2014 inclus**.

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais***, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) : **07 401 00491 01 11004 2 31**

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du

- Suite -

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du 28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A : U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B : Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C : Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D : Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.
- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

• Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscritra de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

- Suite -

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

• Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte / Quantité demandée

• Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte et reliquat / Quantité demandée

• En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

• Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;

CHAPITRE 1. Améliorer sa notoriété ; etc.

- Suite -

Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n°**14-0862** en date du **30 avril 2014**, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'AMI ASSURANCES, de Maxula Bourse, intermédiaire en Bourse chargé de l'opération sis à la Rue du Lac Lemman, Centre Nawrez, 1053 Les Berges du Lac, ainsi que sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

*Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

** Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

***La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « AIL 2014-1 »

DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

Lors de sa réunion tenue le 06 juin 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire de L'Arab International Lease "AIL" a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires durant l'année 2014 d'un montant total ne dépassant pas 60 millions de dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les caractéristiques et les conditions des émissions envisagées.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration, réuni le 04 avril 2014, a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, pour une durée de 5 ans avec des taux d'intérêts compris entre :

- Taux variable : TMM+1,5% et TMM+2,25% brut l'an au maximum
- Taux fixe : 7% et 7,30% brut l'an au maximum.

Le Conseil d'Administration a également donné tout pouvoir au Directeur Général de l'AIL pour réaliser le dit emprunt. A cet effet, le Directeur Général a décidé d'émettre l'emprunt pour une durée de 5 ans, pour un montant de 20 millions de dinars, susceptible d'être porté à 30 millions de dinars, à deux taux d'intérêts au choix du souscripteur : un taux variable TMM + 1,90% et/ou un taux fixe de 7,30% brut l'an.

RENSEIGNEMENT RELATIFS A L'OPERATION :

Dénomination de l'emprunt : «AIL 2014-1 »

Montant : 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un montant maximum de 30 000 000 de dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation payables intégralement à la souscription.

Prix de remboursement : Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

Durée	Taux d'intérêt
5 ans	TMM + 1,9% et / ou 7,3%

- Suite -

- *Taux variable*

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + 1,9 % brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 190 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de juillet de l'année n-1 au mois de juin de l'année n.

- *Taux fixe*

7,3% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **7,30%** pour le présent emprunt.

Marge actuarielle (souscription à taux variable) :

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de mars 2014 (à titre indicatif) qui est égale à 4,7158%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 6,6158%.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **1,90%** et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Durée totale :

Les obligations de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1 » sont émises pour une durée de 5 ans.

Durée de vie moyenne :

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal.

C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) :

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,741 années**.

Date de jouissance en intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **31/07/2014**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

- Suite -

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **31/07/2014**, et ce même en cas de prorogation de cette date

Amortissement et remboursement :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année suivant la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le (1/5) de la valeur nominale de chaque obligation. L'emprunt sera amorti en totalité le **31/07/2019**.

Paiement :

Les paiements annuels des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **31 juillet** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **31/07/2015**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **31/07/2015**.

Le paiement des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM..

Période de souscriptions et de versements :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **13/05/2014** et clôturées sans préavis et au plus tard le **31/07/2014**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission 30 000 000 dinars est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des obligations émises, soient 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions a cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **31/07/2014**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/08/2014**. Avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié dans les bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **13/05/2014** auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF, intermédiaire en bourse, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berge du Lac - 1053 Tunis.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière - SCIF - Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

Fiscalité des titres :

Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Notation de la société :

En date du 8 novembre 2013, l'agence de notation Fitch Ratings a attribué à la société Arab International Lease – AIL sur son échelle de notation nationale les notes suivantes:

- ✓ Note nationale à long terme : AA + (tun) ;
- ✓ Perspective de la note nationale à long terme : Stable
- ✓ Note à court terme : F1 + (tun) ;
- ✓ Note nationale de dette senior : AA+ (tun).

Cette note a été confirmée le 14 mars 2014.

- Suite -

Notation de l'emprunt:

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué, en date du 22 avril 2014, la note AA+ (tun) à l'emprunt « AIL 2014-1 » objet de la présente note d'opération.

Cotation en bourse :

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, l'Arab International Lease s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse «SCIF» de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « AIL 2014-1 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM :

L'Arab International Lease s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire « AIL 2014-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n° 14-0859 en date du 25 avril 2014, du document de référence « AIL 2014 » enregistré par le CMF sous le n° 14-001 en date du 25 avril 2014, des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2013 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2014.

La note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'Arab International Lease, 11 rue Hédi Nouria - 1001 Tunis, sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn et auprès de la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière, intermédiaire en bourse chargé de l'opération, rue du Lac Oubeira Immeuble Al Faouz Les Berges du Lac - 1053 Tunis.

Les états financiers relatifs à l'exercice 2013 de l'AIL seront publiés sur le bulletin officiel du CMF au plus tard le 30 avril 2014.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 27 JUIN 2014

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,765%		
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,770%	1 001,056
TN0008002875	BTC 52 SEMAINES 05/08/2014		4,781%	
TN0008002883	BTC 52 SEMAINES 02/09/2014		4,793%	
TN0008002891	BTC 52 SEMAINES 30/09/2014		4,804%	
TN0008002909	BTC 52 SEMAINES 04/11/2014		4,819%	
TN0008002917	BTC 52 SEMAINES 02/12/2014		4,830%	
TN0008002925	BTC 52 SEMAINES 23/12/2014		4,839%	
TN0008002933	BTC 52 SEMAINES 27/01/2015		4,853%	
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		4,859%	1 013,694
TN0008002941	BTC 52 SEMAINES 24/02/2015		4,865%	
TN0008002958	BTC 52 SEMAINES 24/03/2015		4,877%	
TN0008002974	BTC 52 SEMAINES 21/04/2015	4,888%		
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"		5,037%	999,298
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,166%	1 001,846
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,349%	887,362
TN0008000325	BTA 4 ans " 5,25% décembre 2016"		5,403%	996,222
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,583%	1 031,820
TN0008000341	BTA 4 ans " 5,3% janvier 2018"	5,744%		985,707
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"		5,885%	985,435
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		5,915%	774,011
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		5,963%	982,105
TN0008000333	BTA 7 ans " 5,5% février 2020"		6,138%	970,786
TN0008000358	BTA 6 ans " 5,5% octobre 2020"	6,266%		960,985
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"	6,370%		1 032,349
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"		6,387%	951,055

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	148,068	150,452	150,505		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	13,039	13,268	13,269		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,343	1,366	1,367		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	36,333	36,864	36,867		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	49,325	50,097	50,101		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	149,679	156,873	157,114		
7 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	533,979	561,319	561,950		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	113,085	112,078	112,258		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	120,930	122,740	122,830		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,190	117,620	117,710		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	110,871	112,100	112,233		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	84,103	87,141	87,363		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	129,917	127,277	126,801		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	93,426	92,966	93,300		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	106,398	106,834	107,097		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 341,133	1 373,503	1 376,320		
17 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	AXIS GESTION	05/02/04	2 213,247	2 265,739	2 294,529		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	100,089	101,806	102,106		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	100,769	101,923	102,131		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,556	125,848	126,219		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 189,670	1 200,029	1 200,487		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	122,412	120,808	121,835		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,752	15,327	15,442		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014 *	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 879,069	En liquidation	En liquidation		
25 FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	5 060,226	5 198,703	5 192,651		
26 FCP VALEURS QUIETUDE 2018	TUNISIE VALEURS	01/11/13	5 000,000	5 075,528	5 067,567		
27 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,117	2,168	2,192		
28 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,862	1,901	1,917		
29 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,054	1,060	1,071		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2013	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	13/05/14	4,094	108,216	106,247	106,258
31 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	14/04/14	3,727	104,217	102,104	102,113
32 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	17/04/14	3,865	105,764	103,942	103,954
33 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	26/05/14	4,080	102,679	100,605	100,616
34 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	12/05/14	4,012	103,526	101,597	101,608
35 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	26/05/14	3,612	106,814	105,021	105,030
36 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	26/05/14	4,223	104,112	102,068	102,079
37 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	05/05/14	4,127	103,499	101,089	101,099
38 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	05/05/14	3,877	104,066	101,588	101,597
39 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	23/05/14	3,802	105,373	103,215	103,224
40 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	30/05/14	3,639	102,003	100,304	100,313
41 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	19/05/14	3,906	104,182	102,299	102,309
42 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	29/05/14	3,485	103,931	102,216	102,226
43 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	21/05/14	3,888	106,836	104,651	104,662
44 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	22/04/14	3,914	105,568	103,549	103,559
45 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	02/06/14	3,121	103,146	101,635	101,643
46 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/14	3,703	102,565	100,673	100,683
47 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	29/05/14	3,802	104,577	102,689	102,700
48 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	30/05/14	4,035	102,563	100,594	100,608
49 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	29/05/14	3,596	103,540	101,799	101,810
50 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	02/06/14	3,198	104,500	103,074	103,084
51 SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	26/05/14	4,094	102,544	100,445	100,456
52 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	14/04/14	4,013	103,699	101,531	101,541
53 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	30/05/14	3,270	104,696	103,137	103,161
54 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	16/05/14	3,527	102,226	100,470	100,479

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	21/04/14	0,365	10,514	10,338	10,339
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	30/05/14	3,667	102,940	100,983	100,993
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	3,543	103,496	101,882	101,893
FCP OBLIGAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,766	101,254	99,358	99,432
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	13/05/14	0,763	65,776	66,330	66,331
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	2,427	140,922	141,236	142,206
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	26/05/14	24,533	1 406,845	1 406,490	1 414,736
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	05/05/14	3,042	107,539	108,725	108,825
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	05/05/14	1,820	105,111	107,251	107,345
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	26/05/14	0,559	81,346	80,298	80,251
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/05/14	0,409	16,637	16,633	16,642
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/14	6,265	256,768	259,428	258,837
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	30/05/14	0,950	33,514	31,534	31,522
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	30/05/14	26,541	2 270,339	2 313,717	2 318,576
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	15/05/14	2,017	75,257	74,800	74,651
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	13/05/14	1,369	56,784	56,194	56,145
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	16/05/14	1,198	98,306	99,830	99,744
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	16/05/14	1,014	107,039	110,073	109,927
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	16/05/14	0,178	94,169	97,591	97,443
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	21/04/14	0,245	11,302	11,316	11,319
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	21/04/14	0,152	11,809	12,154	12,166
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	21/04/14	0,122	14,788	15,475	15,491
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	21/04/14	0,273	13,881	14,347	14,370
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	26/05/14	0,232	11,452	12,030	12,041
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,083	10,375	10,699	10,708
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,162	10,397	10,443	10,443
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	26/05/14	0,259	10,675	10,570	10,567
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,213	123,066	120,604	120,697
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	20/05/14	1,739	123,651	121,956	121,980
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	23/05/14	0,278	10,081	10,620	10,641
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	05/05/14	2,642	102,604	102,313	101,903
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	30/05/14	0,218	19,344	19,777	19,844
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	20/05/14	0,202	77,344	73,930	73,551
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	78,827	76,775	76,290
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	30/05/14	2,569	96,772	95,843	95,713
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	87,926	87,948	88,245
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	94,496	96,320	96,414
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	06/05/14	0,432	99,919	101,203	101,208
93	FCP GENERAL DYNAMIQUE	CGI	30/09/13	-	-	9,729	9,654	9,650
94	FCP AL BARAKA	CGI	30/09/13	-	-	9,700	8,280	8,283
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
95	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	23/04/14	1,978	92,572	94,218	94,459
96	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	23/04/14	1,018	98,591	93,841	94,417
97	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	06/05/14	3,779	124,772	128,397	129,538
98	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	23/05/14	0,124	10,513	10,445	10,425
99	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	2,674	115,255	117,830	118,258
100	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	23/05/14	3,295	117,508	116,885	117,360
101	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	1,954	100,151	99,935	100,530
102	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	16/05/14	0,103	95,827	98,806	100,039
103	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,758	172,952	175,662	175,757
104	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	2,876	157,659	160,986	160,859
105	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	26/05/14	5,168	140,788	140,230	140,263
106	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	27/05/13	63,142	9 464,991	9 361,487	9 364,606
107	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	18,067	18,347	18,446
108	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	125,746	130,155	130,253
109	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 459,206	1 481,206	1 486,677
110	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	102,924	103,004	103,455
111	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	85,531	85,432	85,767
112	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	21/05/14	0,806	111,085	112,591	113,288
113	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	8 482,335	8 549,831	8 543,759
114	FCP UNIVERS AMBITION CEA	SCIF	26/03/13	30/05/14	0,098	8,870	8,819	8,764
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
115	FCP UNIVERS AMBITION PLUS	SCIF	12/02/13	30/05/14	0,041	8,792	8,730	8,687

* En liquidation pour expiration de la durée de vie

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHE FINANCIER**
Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
www.cmf.org.tn
email 1 : cmf@cmf.org.tn
email 2 : cmf@cmf.tn

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS

SYPHAX AIRLINES

Siège social : Aéroport International Sfax Thyna BP 1119 -3018 Sfax -

La Société SYPHAX AIRLINES publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 28 juin 2014. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : Mr Mahmoud TRIKI.

ACTIFS	Notes	Exercice arrêté au	
		31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	A1	4 098 524,322	328 178,512
Moins : Amortissements		-320 605,316	-60 439,106
Total immobilisations Incorporelles		3 777 919,006	267 739,406
Immobilisations corporelles	A2	17 932 598,097	2 197 468,982
Moins : Amortissements		-669 441,425	-243 610,973
Total immobilisations corporelles		17 263 156,672	1 953 858,009
Immobilisations financières	A3	13 366 123,607	10 475 374,306
Moins : Provisions		0,000	0,000
Total immobilisations financières		13 366 123,607	10 475 374,306
Total des actifs immobilisés		34 407 199,285	12 696 971,721
Autres actifs non courants	A4	16 320 029,041	3 041 221,375
<u>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</u>		50 727 228,326	15 738 193,096
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Stocks		39 549,238	36 580,296
Moins : Provisions		0,000	0,000
Clients et comptes rattachés	A5	10 587 276,897	1 833 173,941
Moins : Provisions		0,000	0,000
Autres Actifs courants	A6	14 127 024,253	5 039 810,406
Moins : Provisions		0,000	0,000
Liquidités et équivalent de liquidités	A7	3 015 437,021	1 483 533,756
<u>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</u>		27 769 287,409	8 393 098,398
<u>TOTAL DES ACTIFS</u>		78 496 515,735	24 131 291,494

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		Exercice arrêté au	
	Notes	31/12/2013	31/12/2012
CAPITAUX PROPRES			
Capital social		27 500 000,000	15 000 000,000
Capital social non libéré		0,000	0,000
Réserves		12 500 000,000	0,000
Autres capitaux propres		0,000	0,000
Résultats reportés		-14 527 112,814	0,000
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RÉSULTAT		<u>25 472 887,186</u>	<u>15 000 000,000</u>
Résultat de l'exercice		-11 646 226,183	-14 527 112,814
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	P1	<u>13 826 661,003</u>	<u>472 887,186</u>
PASSIFS			
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>			
Emprunts		7 003 859,465	684 146,086
Provisions		200 000,000	100 000,000
TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS	P2	<u>7 203 859,465</u>	<u>784 146,086</u>
<u>PASSIFS COURANTS</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	P3	23 212 826,722	8 320 332,269
Autres passifs courants	P4	11 471 792,130	4 388 145,075
Concours bancaires et autres passifs financiers	P5	22 781 376,415	10 165 780,878
TOTAL DES PASSIFS COURANTS		<u>57 465 995,267</u>	<u>22 874 258,222</u>
TOTAL DES PASSIFS		<u>64 669 854,732</u>	<u>23 658 404,308</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>78 496 515,735</u>	<u>24 131 291,494</u>

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Exprimé en Dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Revenus		115 016 333,044	31 386 543,703
Autres produits d'exploitations		0,000	0,000
<u>Total des produits d'exploitation</u>	R1	115 016 333,044	31 386 543,703
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation du stock		-2 968,942	-36 580,296
Achats d'approvisionnements consommés	R2	63 663 445,039	22 844 357,364
Charges de personnel	R3	5 985 051,314	2 700 871,956
Dotation aux amortissements et provisions	R4	3 232 936,434	1 043 767,260
Redevances aéronautique	R5	9 347 066,258	3 613 175,254
Assistance fournie aux avions	R6	9 187 159,411	3 869 144,707
Loyers Avions	R7	25 119 931,687	8 143 420,509
Autres charges d'exploitation	R8	7 745 221,579	3 182 443,236
<u>Total des charges d'exploitation</u>		124 277 842,780	45 360 599,990
RESULTAT D'EXPLOITATION		-9 261 509,736	-13 974 056,287
Charges financières nettes	R9	-2 276 024,702	-535 555,717
Produits des placements		0,000	0,000
Autres gains ordinaires		25 501,934	785,990
Autres pertes ordinaires		-1 488,587	-49,904
<u>Résultat des activités ordinaires avant impôt</u>		-11 513 521,091	-14 508 875,918
Impôt sur les bénéfices		-132 705,092	-18 236,896
<u>Résultat des activités ordinaires après impôt</u>		-11 646 226,183	-14 527 112,814
Modifications comptables		0,000	0,000
<u>Résultat après modifications comptables</u>		-11 646 226,183	-14 527 112,814

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice clos au	
		31/12/2013	31/12/2012
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Résultat net avant modification comptable		-11 646 226,183	-14 527 112,814
Amortissements et provisions		3 232 936,434	1 043 767,260
Variation des :			
- Stocks	F1	-2 968,942	-36 580,296
- Créances	F2	-8 754 102,956	-1 833 173,941
- Autres actifs	F3	-9 087 213,847	-5 036 406,065
- Fournisseurs et autres dettes	F4	21 174 919,229	10 893 305,096
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		-5 082 656,266	-9 496 200,760
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décassements affectés à l'acquisition d'immob. Corpo. & Incorpo.	F5	-10 922 586,183	-163 891,131
Encaissements provenant de cession d'immob. Corpo. & Incorpo.		0,000	0,000
Décassements affectés aux autres actifs non courants	F6	-15 725 747,438	-3 221 753,316
Décassements affectés à l'acquisition des immob financières	F7	-2 890 749,301	-8 999 374,306
Encaissements suite à la cession des immob financières		0,000	0,000
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement		-29 539 082,922	-12 385 018,753
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissement d'emprunts	F8	29 308 387,558	13 059 824,138
Remboursement d'emprunts	F9	-20 045 972,837	-3 000 000,000
Encaissements suite à l'émission d'actions		25 000 000,000	10 000 000,000
Dividendes distribués		0,000	0,000
Encaissement des subventions		0,000	0,000
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		34 262 414,721	20 059 824,138
VARIATION DE TRÉSORERIE		-359 324,467	-1 821 395,375
Trésorerie début de l'exercice		1 339 537,809	3 160 933,183
Trésorerie à la clôture de l'exercice	F10	980 213,342	1 339 537,809

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS

EXERCICE 2013

I/ PRESENTATION GENERALE DE LA SOCIETE

La société « SYPHAX AIRLINES » est une Société Anonyme créée suivant assemblée générale constitutive du 27 Septembre 2011, avec un capital social de 10.000.000 dinars divisé en 100 000 actions à valeur nominale de 100 dinars chacune libérées du moitié en 2011 ; la moitié restante a été libérée en 2012.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2012, les actions formant le capital social ont été converties d'un nominal de 100 dinars en actions d'un nominal de 5 dinars chacune. De ce fait le capital social de 10.000.000 de dinars divisé en 100.000 actions de 100 dinars chacune devient divisé en 2.000.000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

La même Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2012, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire par la compensation du compte courant actionnaire de 2.500.000 dinars divisé en 500.000 actions nominatives de 5 dinars. Ledit capital a été porté de 10.000.000 TND à 12.500.000 TND divisé en 2.500.000 actions de 5 dinars chacune, libérées intégralement.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 novembre 2012, a décidé l'augmentation du capital social en numéraire par la compensation du compte courant actionnaire de 2.500.000 dinars divisé en 500.000 actions nominatives de 5 dinars. Ledit capital a été porté de 12.500.000 TND à 15.000.000 TND divisé en 3.000.000 actions de 5 dinars chacune, totalement libérées.

Dans le cadre d'introduction de la société « SYPHAX Airlines » en bourse de valeurs mobilières de Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND), en numéraire, par l'émission de deux millions cinq cent mille (2.500.000) actions nouvelles réservées au public avec une date de jouissance à compter du 1er janvier 2012. Les actions nouvelles sont offertes au prix d'émission de dix Dinars Tunisiens (10 TND) par action composé d'une valeur nominale de cinq Dinars Tunisiens (5 TND) et une prime d'émission de cinq Dinars Tunisiens (5 TND) soit une prime d'émission globale de douze millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (12.500.000 TND) totalement libérées. De ce fait, le capital social de la Société est fixé à un montant de vingt-sept millions cinq cent mille de Dinars Tunisiens (27.500.000 TND) divisé en cinq millions cinq cent mille (5.500.000) actions nominatives d'une valeur nominale de cinq dinars (5 TND) chacune.

La Société a principalement pour objet, en Tunisie et à l'étranger, l'organisation et l'exploitation des services de transport de voyageurs, messagerie et postes, l'organisation et l'exploitation de services de transports terrestres ou maritimes nécessaires pour assurer, à titre accessoire, l'exploitation des services aériens et la demande de concession de toutes lignes aériennes.

II / LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers sont exprimés en Dinars Tunisiens et ont été établis conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel de la comptabilité financière et les normes comptables Tunisiennes en vigueur.

III / LES PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2013 ont été élaborés en conformité avec les principes comptables généralement admis. Ils ont été établis compte tenu des conventions comptables exigées en la matière dont notamment :

- Convention du coût historique ;
- Convention de prudence ;
- Convention de rattachement des charges aux produits ;
- Convention de l'unité monétaire ;
- Convention de réalisation des revenus.

IV / LES BASES DE MESURE

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

- Brevets, licences, marques, procédé.....	20%
- Logiciels	33%

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises par la société sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après basés sur la durée probable d'utilisation :

- I.G.A.A	20%
- I.G.A.A des avions.....	20%
- Installations techniques Avions	20%
- Outillage Caternig	20%
- Outillage divers	20%
- Matériel Catering.....	20%
- Matériel informatique.....	33%
- Equipement de bureau	20%
- ISJP (Matériel de transport)	20%

Les dotations aux amortissements sur les acquisitions des immobilisations de l'exercice sont calculées en respectant la règle du prorata-temporis.

3. Immobilisations financières

Elles sont comptabilisées au coût historique d'acquisition.

4. Autres actifs non courants

Les frais préliminaires et les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « *Autres actifs non courants* » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées.

Les autres actifs non courants engagés par la société sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et amorties linéairement selon les taux ci-après :

- Frais préliminaires.....	33,33%
- Charges à répartir.....	33,33%

Les frais préliminaires et les charges à répartir ont été amortis à compter de la date d'entrée en exploitation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

Les frais relatifs à l'opération d'introduction en Bourse des Valeurs Mobilière de Tunis - BVMT ont été enregistrés parmi les frais préliminaires. Ainsi, la société SYPHAX Airlines a commencé la résorption des charges reportées se rattachant à l'opération d'introduction en bourse à partir de la date de leur engagement.

À partir du 1er janvier 2013, les coûts des vols de lancements des nouvelles lignes aériennes en réguliers sont traités comme des charges à répartir dans la mesure qu'ayant une rentabilité globale dont la réalisation est attendue au cours des exercices ultérieurs. Ainsi, la société SYPHAX Airlines a commencé la résorption des charges reportées se rattachant aux coûts des vols de lancements à partir du 30^{ème} vol de chaque ligne aérienne au taux annuel de 33,33%.

Les charges relatives aux avions Airbus A330 et FALCON 900B, dont l'exploitation normale est prévue au début de l'exercice 2014, ont été constatées parmi les charges à répartir.

5. Stocks

Les stocks sont évalués à leurs coûts d'achat moyens pondérés.

6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés logent les créances ordinaires.

7. Dettes en monnaies étrangères

Les opérations effectuées en monnaies étrangères ont été converties en Dinars Tunisiens à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

8. Liquidités et équivalents de liquidités / concours bancaires

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan. Ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

9. Emprunts

Les échéances à plus d'un an et celles à moins d'un an relatives au principal des emprunts

contractés par la société sont portées respectivement parmi les passifs non courants et les passifs courants.

Les intérêts courus et échus au titre de ces emprunts sont imputés aux comptes de charges de l'exercice de leur rattachement.

10. Prise en compte des revenus

Les revenus provenant de la vente des titres de transport sont pris en compte que lors de la réalisation de l'opération de transport des passagers et des marchandises.

V / FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1. Introduction en Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis

La société SYPHAX AIRLINES a obtenu, en date du 17 avril 2013 le visa du Conseil du Marché financier portant sur :

- Une offre à prix ferme de 1 250 000 actions à un prix de 10 dinars l'action (nominal 5 dinars et prime d'émission de 5 dinars).
- Placement garanti de 1 250 000 actions à un prix de 10 dinars l'action (nominal 5 dinars et prime d'émission de 5 dinars).

Le 11 juin 2013 a marqué le démarrage des négociations sur le marché alternatif de la cote de la Bourse, des actions composant le capital de la société SYPHAX AIRLINES.

2. Acquisition d'un avion

La société SYPHAX Airlines a conclu un contrat avec la société tunisienne PRINCESS PRIVATE AVIATION pour l'acquisition de son avion Falcon 900 B. moyennant un financement à court et long terme.

3. Location d'un avion

La conclusion d'un contrat de location d'un avion Airbus A330-243 baptisé « El Qods » avec la société AIRBUS FINANCIAL SERVICES, qui a été réceptionné le 20 juin 2013. Il permettra à la compagnie d'assurer des vols en long-courriers, en destinations des pays d'Amérique, d'Asie et d'Afrique.

VI / EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Emission de Billets de trésorerie :

La société « **Syphax Airlines S.A** » a émis cinq billets de trésorerie souscrits par la société « **Telnet Holding S.A** », autorisé par le conseil d'administration réuni respectivement en date du 31 janvier 2014, 28 février 2014 et 28 mars 2014 dont les intérêts sont payables d'avance. Les commissions, charges, frais et intérêts de retard de paiement supportés par la société « **Telnet Holding S.A** » seront refacturés à l'identique à la société « **Syphax Airlines S.A** » et ce conformément aux détails suivant :

N°	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Période
1	1.000.000 DT	8,25 %	60 jours	Du 03 Février au 04 Avril 2014
2	1.000.000 DT	8,00 %	60 jours	Du 03 Février au 04 Avril 2014
3	6.000.000 DT	8,00 %	120 jours	Du 10 Mars au 10 Juillet 2014
4	800.000 DT	6,25 %	90 jours	Du 11 Février au 12 Mai 2014
5	200.000 DT	6,25 %	90 jours	Du 03 Avril au 02 Juillet 2014

A l'échéance, suivant autorisation du conseil d'administration réuni le 28/03/2014, trois billets de trésorerie ont été renouvelés respectivement conformément aux conditions suivantes :

N°	Montant	Taux d'intérêt	Durée	Période	Remarques
1	1.000.000 DT	8,30%	90 jours	Du 04 Avril au 03 Juillet 2014	Report d'échéance du 1 ^{er} billet.
2	1.000.000 DT	8,00%	70 jours	Du 08 Avril au 17 Juin 2014	Remplacement du deuxième billet.
3	800.000 DT	6,25%	120 jours	Du 12 Mai au 08 Septembre 2014	Report d'échéance du troisième billet.

VII/ NOTES RELATIVES AU BILAN

A-1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles brutes s'élèvent au 31 décembre 2013 à..... **4 098 524,322**
Contre en 2012 **328 178,512**
Soit une augmentation de **3 770 345,810**
Elles se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Brevets, licences, marques, procédé	338 246,800	107 945,300
Logiciels	3 760 277,522	220 233,212
Total	4 098 524,322	328 178,512

A-2 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles brutes s'élèvent au 31 décembre 2013 à..... **17 932 598,097**
contre en 2012 **2 197 468,982**
soit une variation de **15 735 129,115**
Elles se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
I.G.A.A	265 558,702	248 164,810
I.G.A.A des avions	340 045,925	306 410,527
Equipement de Rechange Avionique	4 406,888	1 782,328
Installations techniques Avions	36 526,473	36 526,473
Outillage Caternig	9 858,286	9 858,286
Outillage divers	29 600,542	24 931,470
Matériel Catering	238 751,229	202 277,658
Matériel informatique	321 268,093	224 079,914
Equipement de bureau	547 056,141	255 518,106
Matériel de transport	432 601,710	387 919,410
Immob corporelles en cours	11 801 834,000	0,000
Avances & acomptes/immob corp	3 905 090,108	500 000,000
Total	17 932 598,097	2 197 468,982

A-2-1 Immobilisations corporelles en cours

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de **11 801 834,000**

Correspond à l'acquisition de l'avion FALCON 900B.

A-2-2 Avances & acomptes/immob corporelles

Ce compte totalise au 31 décembre 2013 un montant de **3 905 090,108**

Correspond à une avance sur commande d'avions AIRBUS.

Le tableau présenté ci-après met en relief, par nature d'immobilisations :

- Les valeurs d'origine ;
- Les mouvements de l'exercice ;
- Les amortissements pratiqués ;
- Les valeurs comptables nettes arrêtées à la date de clôture du bilan

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS AU 31 DECEMBRE 2013

Désignation	Valeur Brute au 31 déc. 2012	Reclass 2013	Acquisitions 2013	Valeur Brute au 31 déc. 2013	Amort. Antérieur	Dotation 2013	Reclass 2013	Amort Cumulé au 31 déc. 2013	VCN au 31 déc. 2013
Brevets, licences, marques, procédé	107 945,300	0,000	230 301,500	338 246,800	17 258,309	67 523,167	0,000	84 781,476	253 465,324
Logiciels	220 233,212	0,000	3 540 044,310	3 760 277,522	43 180,797	192 643,044	0,000	235 823,841	3 524 453,682
Avances & acomptes/immob incorp	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Total des Immobilisations incorporelles	328 178,512	0,000	3 770 345,810	4 098 524,322	60 439,105	260 166,211	0,000	320 605,317	3 777 919,006
I.G.A.A	248 164,810	0,000	17 393,892	265 558,702	33 558,114	48 950,912	0,000	82 509,026	183 049,674
I.G.A.A des avions	306 410,527	0,000	33 635,398	340 045,925	49 567,181	64 385,932	0,000	113 953,113	226 092,812
Équipement de Rechange Avionique	1 782,328	0,000	2 624,560	4 406,888	209,973	625,562	0,000	835,535	3 571,353
Installations techniques Avions	36 526,473	0,000	0,000	36 526,473	2 572,183	7 305,295	0,000	9 877,478	26 648,995
Outillage Caternig	9 858,286	0,000	0,000	9 858,286	1 397,770	2 186,017	0,000	3 583,788	6 274,498
Outillage divers	24 931,470	0,000	4 669,072	29 600,542	2 939,679	6 568,769	0,000	9 508,448	20 092,094
Matériel Catering	202 277,658	0,000	36 473,571	238 751,229	12 710,764	43 111,265	0,000	55 822,029	182 929,200
Matériel informatique	224 079,914	0,000	97 188,179	321 268,093	48 688,106	90 255,033	0,000	138 943,139	182 324,954
Équipement de bureau	255 518,106	0,000	291 538,035	547 056,141	36 087,662	83 853,963	0,000	119 941,625	427 114,516
Matériel de transport	387 919,410	0,000	44 682,300	432 601,710	55 879,540	78 587,704	0,000	134 467,244	298 134,466
Immob corporelles en cours	0,000	0,000	11 801 834,000	11 801 834,000	0,000	0,000	0,000	0,000	11 801 834,000
Avances & acomptes/immob corp	500 000,000	-500 000,000	3 905 090,108	3 905 090,108	0,000	0,000	0,000	0,000	3 905 090,108
Total des Immobilisations corporelles	2 197 468,982	-500 000,000	16 235 129,115	17 932 598,097	243 610,972	425 830,451	0,000	669 441,424	17 263 156,672
Frais préliminaires	1 603 257,411	0,000	743 308,233	2 346 565,644	302 739,604	665 678,231	0,000	968 417,835	1 378 147,809
Charges à répartir	2 077 681,145	0,000	6 630 283,427	8 707 964,572	336 977,577	928 898,541	0,000	1 265 876,118	7 442 088,454
Charges à répartir Perte ligne rég	0,000	0,000	8 352 155,778	8 352 155,778	0,000	852 363,000	0,000	852 363,000	7 499 792,778
Charges reportés	3 680 938,556	0,000	15 725 747,438	19 406 685,994	639 717,181	2 446 939,772	0,000	3 086 656,953	16 320 029,041
Total	6 206 586,050	-500 000,000	35 731 222,363	41 437 808,413	943 767,259	3 132 936,435	0,000	4 076 703,693	37 361 104,719

A-3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de..... **13 366 123,607**

Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Dépôts versés	1 732 456,030	1 732 456,030
Cash deposit des avions	11 468 919,276	8 604 718,276
Cautionnements versés	164 748,301	138 200,000
Total	13 366 123,607	10 475 374,306

A-4 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de..... **16 320 029,041**

Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Frais préliminaires	2 346 565,644	1 603 257,411
Charges à répartir	3 610 508,325	2 077 681,145
Charges à répartir Perte ligne régulier	8 352 155,778	0,000
Charges à répartir A330	4 595 912,455	0,000
Charges à répartir FALCON TS-JSM	501 543,792	0,000
Résorption des AANC	-3 086 656,953	-639 717,181
Total	16 320 029,041	3 041 221,375

A-5 CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de..... **10 587 276,897**

Elle est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Clients locaux	7 931 175,134	710 380,462
Clients étrangers	2 656 101,763	1 122 793,479
Total	10 587 276,897	1 833 173,941

A-6 AUTRES ACTIFS COURANTS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant net de..... **14 127 024,253**

Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Avances & acomptes Fournisseurs	7 406 648,765	3 414 685,755
Avances & acomptes Personnel	54 213,516	25 797,790
Impôts et taxes débiteurs	5 001 928,798	1 238 737,531
Débiteurs divers	1 181 020,329	51 624,647
Charges constatées d'avance	483 212,845	308 964,683
Total	14 127 024,253	5 039 810,406

A-6-1 Avances & acomptes Fournisseurs

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de 7 406 648,765

Elle est détaillée comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>
Avances WF1 sur réserve de maintenance	3 671 628,972
Avances WF2 sur réserve de maintenance	3 735 019,793
Total	7 406 648,765

A-7 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 3 015 437,021

Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Banques	2 809 347,196	1 337 947,998
Caisses	189 053,837	80 660,116
Régies d'avances et accreditifs	17 035,988	64 925,641
Total	3 015 437,021	1 483 533,756

P-1 CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à 13 826 661,003

Ce solde est réparti comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Capital souscrit, appelé et versé	27 500 000,000	15 000 000,000
Primes d'émission	12 500 000,000	0,000
Résultats reportés	-14 527 112,814	0,000
Résultats de l'exercice	-11 646 226,183	-14 527 112,814
Total	13 826 661,003	472 887,186

Le tableau présenté ci-après met en relief la variation des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	total
Résultat de l'exercice 2012	15 000 000,000	0,000	0,000	0,000	-14 527 112,814	472 887,186
Augmentation du capital en 2013	12 500 000,000	12 500 000,000	0,000	0,000	0,000	25 000 000,000
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 27/06/2013	0,000	0,000	0,000	-14 527 112,814	14 527 112,814	0,000
Dividendes distribués	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat de l'exercice 2013	0,000	0,000	0,000	0,000	-11 646 226,183	-11 646 226,183
Soldes au 31/12/2013 avant affectation	27 500 000,000	12 500 000,000	0,000	-14 527 112,814	-11 646 226,183	13 826 661,003

P-2 PASSIFS NON COURANTS

P-2-1 Emprunts

Cette rubrique présente au 31 décembre 2013 un solde de..... **7 003 859,465**
Elle est détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Emprunt bancaire BNA	6 806 250,000	0,000
Emprunts leasing	197 609,465	309 146,086
Emprunts parties liées	0,000	375 000,000
Total	7 003 859,465	684 146,086

P-2-2 Provisions

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de **200 000,000**
Il s'agit d'une provision pour grosse réparation des deux avions A319.

P-3- FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **23 212 826,722**
Ce solde est réparti comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Fournisseurs d'exploitation	20 428 284,904	6 349 757,386
Fournisseurs d'immobilisations	2 784 541,818	1 970 574,883
Total	23 212 826,722	8 320 332,269

P-4 AUTRES PASSIFS COURANTS

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2013 à **11 471 792,130**
Ce solde est réparti comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Personnel rémunération due	707 763,746	225 546,549
Impôts et taxes créditeurs	1 334 353,476	784 830,076
Comptes courants actionnaires	7 676 955,017	2 435 000,000
CNSS & organismes sociaux	1 174 796,262	219 181,874
Créditeurs divers	137 271,620	609 275,958
Recettes à ventiler	424 441,631	0,000
Produits constatés d'avance	0,000	98 100,240
Provisions courantes pour risques	16 210,378	16 210,378
Total	11 471 792,130	4 388 145,075

P-5 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2013 un montant de **22 781 376,415**

Elle se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Echéances financements devises	12 822 238,859	4 559 824,138
Echéance à (-) 1an Emprunts leasing	74 611,697	31 653,269
Echéance à (-) 1an Emprunts	6 031 250,000	0,000
Echéance à (-) 1an Emprunts parties liées	1 500 000,000	5 125 000,000
Intérêts courus	318 052,180	305 307,524
Banques	2 035 223,679	143 995,947
Total	22 781 376,415	10 165 780,878

VIII / NOTES RELATIVES A L'ETAT DE RESULTAT

R-1 Revenus

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Revenus des vols réguliers	64 527 351,073	17 934 582,301
Revenus des vols charter	49 276 820,514	13 191 498,878
Revenus Excédents bagages	844 542,839	37 483,714
Autres revenus accessoires	544 601,970	222 978,810
Transfert de charges	-176 983,352	0,000
Total	115 016 333,044	31 386 543,703

R-2 Achats consommés

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Achats catering Nourriture et consommables	3 769 369,196	1 850 978,432
Achats habillement	107 738,183	49 046,374
Achats Etudes/Prestation de services	587 792,967	994 329,348
Achat fuel	38 362 295,144	11 642 814,410
Achats carburants matériel roulant	58 921,055	39 224,128
Handling & Assistance Tunisie	10 288 964,031	2 732 280,595
Handling & Assistance étranger	14 145 544,554	4 355 462,034
Achats divers d'exploitation	636 206,804	1 180 222,043
Transfert de charges achats	-4 293 386,895	0,000
Total	63 663 445,039	22 844 357,364

R-3 Charges de personnel

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et compléments de salaires	4 857 555,247	2 308 441,949
Congés à payer	374 094,601	0,000
Charges Sociales	1 004 919,239	348 264,679
Assurances groupe	142 170,850	33 351,951
Frais et services médicales	9 926,671	10 763,377
Autres charges de personnel	0,000	50,000
Transfert de charges personnel	-403 615,294	0,000
Total	5 985 051,314	2 700 871,956

R-4 Dotations aux amortissements et aux provisions

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Dotations amort Immob Incorp	260 166,210	60 439,106
Dotations amort Immob Corp	425 830,452	243 610,973
Dotations résorption charges reportées	1 594 576,772	639 717,181
Dotations résorption pertes sur vols	852 363,000	0,000
Dotation provision risque et charge	100 000,000	100 000,000
Total	3 232 936,434	1 043 767,260

R-5 Redevances aéronautique

Cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Redevances route Tunisie	1 088 327,902	838 965,330
Redevances route Etranger	8 889 078,631	2 774 209,924
Transfert de charges redevances	-630 340,275	0,000
Total	9 347 066,258	3 613 175,254

R-6 Assistance fournie aux avions

Cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Maintenance et réparation des avions	3 862 900,130	2 682 898,459
Assistance Tunisie	3 529 171,452	398 795,688
Assistance Etranger	2 414 644,429	787 450,560
Transfert de charges assistance A/C	-619 556,600	0,000
Total	9 187 159,411	3 869 144,707

R-7 Loyers Avions

Cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Loyer des A/C à moyen terme	10 296 048,934	8 090 317,500
Affrètement et ACMI	16 517 901,413	53 103,009
Transfert de charges location A/C	-1 694 018,660	0,000
Total	25 119 931,687	8 143 420,509

R-8 Autres charges d'exploitation

Cette rubrique se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Sous-Traitance générale	0,000	4 000,000
Redevances pour utilisation d'immob	0,000	41 704,740
Location	668 994,256	336 549,782
Entretien	83 723,859	33 601,758
Assurance	1 866 958,876	1 550 846,286
Etudes et formation	152 775,467	96 249,470
Honoraires	1 255 792,548	145 488,406
Publicité, publications, relations	148 706,901	90 216,991

Transport & mission	2 145 781,289	448 124,189
Frais télécommunication & ADSL	149 152,627	63 614,936
Divers redevances d'exploitation	940 476,706	0,000
Frais Bancaires	299 059,012	155 849,895
Impôts et taxes	556 116,342	216 196,784
Transfert de charges Autres charges	-522 316,304	0,000
Total	7 745 221,579	3 182 443,236

R-9 Charges financières nettes

Cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts des emprunts parties liées	733 028,002	406 924,690
Intérêts emprunts leasing	25 978,245	19 791,846
Intérêts crédits bancaires	540 873,391	0,000
Intérêts billets de trésorerie	9 422,253	0,000
Intérêts Comptes courants	60 934,088	113 198,061
Intérêts/opération financ devises	315 193,001	42 500,804
Escomptes accordés	0,000	-47 579,684
Pertes de change	1 385 987,958	720,000
Gains de change	-606 470,486	0,000
Transfert de charges financières	-188 921,750	0,000
Total	2 276 024,702	535 555,717

IX/ NOTES RELATIVES A L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

F-1 Variation du stocks

Elle affiche une variation négative de 2 968,942 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012
Stock au 31/12/N-1	36 580,296	0,000
Stock au 31/12/N	-39 549,238	-36 580,296
Total	-2 968,942	-36 580,296

F-2 Variation des créances clients

Elle affiche une variation négative de 8 754 102,956 DT qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Clients au 31/12/N-1	1 833 173,941	0,000
Clients au 31/12/N	-10 587 276,897	-1 833 173,941
Total	-8 754 102,956	-1 833 173,941

F-3 Variation des autres actifs

Elle affiche une variation négative de 9 087 213,847 DT qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres actifs courants au 31/12/N-1	5 039 810,406	3 404,341
Autres actifs courants au 31/12/N	-14 127 024,253	-5 039 810,406
Total	-9 087 213,847	-5 036 406,065

F-4 Variation des fournisseurs et autres dettes

Elle affiche une variation positive de 21 174 919,229 DT qui se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N-1	-8 320 332,269	-120 285,320
Fournisseurs et comptes rattachés au 31/12/N	23 212 826,722	8 320 332,269
Autres passifs courants au 31/12/N-1	-4 388 145,075	-74 242,569
Autres passifs courants au 31/12/N	11 471 792,130	4 388 145,075
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N-1	1 970 574,883	44 623,000
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N	-2 784 541,818	-1 970 574,883
intérêts courus au 31/12/N-1	-305 307,524	0,000
intérêts courus au 31/12/N	318 052,180	305 307,524
Total	21 174 919,229	10 893 305,096

F-5 Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles

Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Immobilisations Corp & Incorp au 31/12/N-1	2 525 647,494	95 005,125
Immobilisations Corp & Incorp au 31/12/N	-22 031 122,419	-2 525 647,494
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N-1	-1 970 574,883	-44 623,000
Fournisseurs d'immobilisations au 31/12/N	2 784 541,818	1 970 574,883
Emprunts leasing à LT au 31/12/N-1	-309 146,086	0,000
Emprunts leasing à LT au 31/12/N	197 609,465	309 146,086
Emprunts leasing à CT au 31/12/N-1	-31 653,269	0,000
Emprunts leasing à CT au 31/12/N	74 611,697	31 653,269
Emprunts bancaire à LT au 31/12/N-1	0,000	0,000
Emprunts bancaire à LT au 31/12/N	6 806 250,000	0,000
Emprunts bancaire à CT au 31/12/N-1	0,000	0,000
Emprunts bancaire à CT au 31/12/N	1 031 250,000	0,000
Total	-10 922 586,183	-163 891,131

F-6 Décaissements affectés à l'acquisition des autres actifs non courants

Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Autres actifs non courants au 31/12/N-1	3 041 221,375	459 185,240
Autres actifs non courants au 31/12/N	-16 320 029,041	-3 041 221,375
Résorption des AANC au 31/12/N	-2 446 939,772	-639 717,181
Total	-15 725 747,438	-3 221 753,316

F-7 Décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières

Il se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Immobilisations financières au 31/12/N-1	10 475 374,306	1 476 000,000
Immobilisations financières au 31/12/N	-13 366 123,607	-10 475 374,306
Total	-2 890 749,301	-8 999 374,306

F-8 Encaissements d'emprunts

Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Financements devises	16 507 000,687	4 559 824,138
Emprunts parties liées	0,000	8 500 000,000
Crédits d'exploitations	12 801 386,871	0,000
Total	29 308 387,558	13 059 824,138

F-9 Remboursements d'emprunts

Ils se détaillent comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Emprunts parties liées	4 000 000,000	3 000 000,000
Crédits d'exploitations	7 801 386,871	0,000
Financements devises	8 244 585,966	0,000
Total	20 045 972,837	3 000 000,000

F-10 Trésorerie à la clôture de l'exercice

Elle se détaille comme suit :

<u>Désignation</u>	<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
Banques	774 123,517	1 193 952,051
Caisses	189 053,837	80 660,116
Régies d'avances et accreditifs	17 035,988	64 925,641
Total	980 213,342	1 339 537,809

X - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Type d'engagements	Valeur totale	Tiers	Dirigeants	Entreprises liées	Associés	Provision
1- Engagements donnés						
<u>garanties réelles</u>						
• hypothèques	11 801 280,000	11 801 280,000				

XI - INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES

Au 31 Décembre 2013, votre société a réalisé des opérations commerciales et financières avec des parties liées. Le détail de ces opérations est le suivant :

Parties liées	Solde au 31/12/2012	Charge	Produit	Décaissements	Encaissements	Solde au 31/12/2013
FOURNISSEURS						
TELNET INCORPORATED	-374 603,985			23 032,270		-351 571,715
TELNET TECHNOLOGIE	-330 405,060	631 466,750		24 802,800		-937 069,010
DATABOX	-22 357,840			5 500,000		-16 857,840
TOTAL	-730 488,397	631 466,750		53 335,070		-1 305 498,565
CLIENTS						
TELNET INCORPORATED	56 411,057	493,329	165 570,267		90 097,588	131 390,407
TELNET TECHNOLOGIE	9 237,866		22 813,675		24 310,170	7 741,371
DATABOX	1 382,410		13 649,272		5 872,147	9 159,535
TELNET HOLDING	0,000		2 546,751			2 546,751
PLM SYSTEMS	802,892		1 438,496		802,892	1 438,496
TOTAL	67 834,225		206 018,461		121 082,797	152 276,560
CRÉDITEURS DIVERS						
TELNET HOLDING SA	-2 703 184,331	421 852,088				-3 125 036,419
TELNET HOLDING SA	-5 500 000,000			4 000 000,000		-1 500 000,000
TELNET INCORPORATED	-46 263,308			46 263,308		0,000
TELNET CONSULTING	-23 891,780	149 948,796			4 551 918,598	-4 725 759,174
FRIKHA Mohamed	-1 000,000					-1 000,000
TOTAL	-8 274 339,419	571 800,884		4 046 263,308	4 551 918,598	-9 351 795,593

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2013**

Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Constitutive du 27 Septembre 2011, nous avons procédé à l'audit des états financiers de votre société « SYPHAX Airlines », comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

Un total bilan de	78 496 515,735 TND
Un chiffre d'affaires de	115 016 333,044 TND
Un résultat déficitaire de	11 646 226,183 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le conseil d'administration de votre société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Motif de l'opinion

1. Les immobilisations financières comportent une caution versée pour un montant de 373 397,500 qui a perdu son objet après arrangement avec le prestataire concerné. Cette caution mérite d'être régularisée.
2. L'affectation des encaissements et des décaissements aux clients et fournisseurs appropriés n'est pas finalisée au 31 décembre 2013.
3. La somme de 1 000 000 dinars avancée à l'intermédiaire agréé pour le rachat des actions propres conformément à l'art 19 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, pour la régularisation du cours boursier est présenté parmi les fournisseurs débiteurs, au passif du bilan. Le nombre d'actions propres détenu par la société au 31/12/2013 est de 97.329 actions. La somme correspondante devrait être présentée en déduction de l'avoir des actionnaires sous une rubrique distincte.
4. Les immobilisations incorporelles comportent des montants pour une somme de 2 235 687,277 qui ne remplissent pas les conditions de comptabilisation d'un actif. Elles doivent être comptabilisées en charge de l'exercice.
5. Des charges d'exploitation, dont les factures ne sont pas encore parvenues, se rattachant à la l'exercice 2013 n'ont pas été estimées et comptabilisées à la date du 31/12/2013. Ce montant a été estimé à une somme de l'ordre de 5 000 000 dinars et mérite de faire l'objet de provision.
6. Le suivi commercial des billets émis non consommés, confié à une société spécialisée en la matière, présente un solde créditeur de 7 113 146 dinars. Le solde comptable correspondant est débiteur de 2 345 785 dinars. Cet écart devrait être analysé et justifié.

Opinion

A notre avis, la certification de la sincérité et la régularité des états financiers de la société « SYPHAX Airlines » au 31 décembre 2013 demeure subordonnée à la régularisation des points décrits dans le paragraphe « Motif de l'opinion » ci-dessus énoncés.

Observations

Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le fait que :

- À partir de 2013, votre société a adopté la méthode de capitalisation des coûts des vols réguliers relatifs au lancement des nouvelles lignes aériennes parmi les charges reportées pour un montant global de 8 352 155,778 dinars ; la résorption à partir du 30ème vol au titre de l'exercice 2013 est de 852 363,000 dinars.
- En outre, les charges relatives aux avions Airbus A330 et FALCON 900B, dont l'exploitation normale est prévue au début de l'exercice 2014, ont été constatées

parmi les charges à répartir pour un montant de 5 097 456,247 détaillé ci-dessous. Aucune résorption n'a été constatée en 2013.

Charges à répartir A330	4 595 912,455
Charges à répartir FALCON TS-JSM	501 543,792

- Votre société a constaté une provision globale de 200.000 dinars relative aux maintenances périodiques futures (grosses réparations) des avions, qui pourraient avoir lieu suite aux visites techniques. Ce montant a été estimé par le service technique de votre société ; les procédures d'audit que nous avons effectuées ne nous ont pas permis de vérifier le montant de la provision nécessaire à constituer.
- La taxe carbone collectée par « SYPHAX Airlines » des passagers départ France est comptabilisée parmi les revenus. Cette taxe dont le montant mérite d'être arrêté devrait être comptabilisée au passif du bilan.

Vérfications et Informations Spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

En application de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen du rapport du conseil d'administration sur les comptes de la société au 31 décembre 2013 et nous n'avons pas relevé de remarques particulières sur les informations y figurant.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

En application de l'article 13 quinter du code des sociétés commerciales, la lettre d'affirmation ne nous a pas été encore communiquée.

Nous avons également, dans le cadre de notre mission, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que le système de contrôle interne de votre société mérite d'être revu.

Fait à Tunis le, 12 juin 2014

Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud TRIKI

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
EXERCICE 2013

Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous vous présentons les conventions et opérations visées par les articles sus-indiqués.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues à travers nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations réalisées au cours de l'exercice 2013

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 20 Février 2013 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 3 500 000 TND, auprès de la Banque ATTIJARI BANK, selon les conditions suivantes :

Nature de crédit	Montant	Taux d'intérêt	Echéance
Préfinancement import	3 000 000 TND	Taux de base + 2,5%	31 Janvier 2014
facilité de caisse	500 000 TND	TMM + 2,5%	31 Janvier 2014

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 28 Février 2013 a autorisé de contracter un crédit global de 11 250 000 TND, auprès de la Banque National Agricole « B.N.A », selon les conditions suivantes :

Nature de crédit	Montant	Taux d'intérêt	Durée
Crédit à long terme	8 250 000 TND	TMM + 3,5%	10 ans
Crédit relais	3 000 000 TND	TMM + 3%	3 mois

Le crédit relais a été intégralement remboursé en 2013.

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 06 Mars 2013 a autorisé de contracter un crédit à court terme de 750 000 TND, auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** » selon les conditions suivantes :
- Durée : 110 jours à partir de la date de déblocage de crédit ;
 - Taux d'intérêts : 6,5% l'an hors taxes ;

Cet emprunt a été intégralement remboursé au 31/12/2013

- ✓ Votre Conseil d'Administration réuni en date du 24 Décembre 2013 a autorisé de contracter un crédit global à court terme de 5 000 000 TND, auprès de la Banque Tuniso-Libyenne, selon les conditions suivantes :
 - Nature de crédit : crédit relais
 - Montant : 5 000 000 DT
 - Taux d'intérêt : TMM + 2,5%
 - Durée : 3 mois renouvelable d'une seule fois

II- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours de l'exercice antérieur, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2013 :

- ✓ Le solde de 1 500 000 dinars, sur le crédit de 3 500 000 dinars contracté auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** », n'est pas encore réglé au 31/12/2013.
- ✓ Le crédit à court terme de 4 000 000,000 TND contracté auprès de la société « **TELNET HOLDING SA** », est totalement remboursé en 2013.
- ✓ Un contrat d'avance en compte courant conclue avec la société « **TELNET HOLDING SA** ». portant sur les relations financières moyennant une rémunération de 6% l'an.

Désignation	solde créditeur au 31/12/2012	Mouvements de l'exercice		solde créditeur au 31/12/2013
		Débit	Crédit	
TELNET HOLDING SA	2 703 184,331	0,000	421 852,088	3 125 036,419

- ✓ Existence d'une convention commerciale conclue avec la société « **TELNET HOLDING SA** » qui prévoit des tarifs uniques accordés par « **SYPHAX AIRLINES SA** » à toutes les sociétés constituant le groupe « **TELNET HOLDING SA** », au personnel de ce groupe ainsi que leurs petites familles. Les opérations de ventes se détaillent comme suit :

Désignation	solde au 31/12/2012	Mouvements de l'exercice		solde au 31/12/2013
		Débit	Crédit	
<i>Clients</i>				
TELNET INCORPORATED	56 411,057	165 076,938	90 097,588	131 390,407
TELNET TECHNOLOGIE	9 237,866	22 813,675	24 310,170	7 741,371
DATABOX	1 382,410	13 649,272	5 872,147	9 159,535
TELNET HOLDING	0,000	2 546,751	0,000	2 546,751
PLM SYSTEMS	802,892	1 438,496	802,892	1 438,496

- ✓ L'existence d'opérations d'assistance entre votre société et les sociétés « TELNET INCORPORATED », « TELNET TECHNOLOGIE », et « DATABOX », qui se détaillent comme suit :

Désignation	Solde créditeur au 31/12/2012	Mouvements de l'exercice		Solde créditeur au 31/12/2013
		Débit	Crédit	
<i>Fournisseurs</i>				
TELNET INCORPORATED	374 848,690	23 032,270	0,000	351 571,715
TELNET TECHNOLOGIE	330 405,060	24 802,800	631 466,750	937 069,010
DATABOX	22 357,840	5 500,000	0,000	16 857,840

- ✓ L'existence d'opérations financières entre votre société et les sociétés « TELNET INCORPORATED » et « TELNET CONSULTING », qui se détaillent comme suit :

Désignation	Solde créditeur au 31/12/2012	Mouvements de l'exercice		Solde créditeur au 31/12/2013
		Débit	Crédit	
<i>Créditeurs Divers</i>				
TELNET INCORPORATED	46 263,308	46 263,308	0,000	0,000
TELNET CONSULTING	23 891,780		4 701 867,394	4 725 759,174

III / Conventions et opérations autorisées par votre conseil d'administration postérieurement à la clôture du bilan

Votre Conseil d'Administration réuni respectivement en date du 31 janvier 2014, 28 février 2014 et 28 mars 2014 a autorisé les conventions suivantes :

- ✓ La société « SYPHAX AIRLINES SA » a émis un billet de trésorerie de 1 000 000 dinars souscrit par la société « TELNET HOLDING SA » pour une période de 60 jours commençant le 03/02/2014 à échéance le 04/04/2014 ; les intérêts sont payables d'avance au taux fixe de 8,25% l'an. A l'échéance ce billet de trésorerie a fait l'objet d'un report pour une nouvelle période de 90 jours moyennant un taux d'intérêt de 8,30% l'an. Les commissions, charges, frais et intérêts de retard de paiement supportés par la société « TELNET HOLDING SA » seront refacturés à l'identique à la société « SYPHAX AIRLINES SA ».
- ✓ La société « SYPHAX AIRLINES SA » a émis un billet de trésorerie de 1 000 000 dinars souscrit par la société « TELNET HOLDING SA » pour une période de 60 jours commençant le 03/02/2014 à échéance le 04/04/2014 ; les intérêts sont payables d'avance au taux fixe de 8 % l'an. Ce billet a été remplacé par un nouveau billet de trésorerie de 1 000 000 dinars émis par la société « SYPHAX AIRLINES SA » et souscrit par la société « TELNET HOLDING SA » pour une période de 70 jours commençant le 08/04/2014 à échéance le 17/06/2014 ; les intérêts sont payables d'avance au taux fixe de 8% l'an. Les commissions, charges, frais et intérêts de retard de paiement supportés par la société « TELNET HOLDING SA » seront refacturés à l'identique à la société « SYPHAX AIRLINES SA ».

- ✓ La société « **SYPHAX AIRLINES SA** » a émis un billet de trésorerie de 800 000 dinars souscrit par la société « **TELNET HOLDING SA** » pour une période de 90 jours commençant le 11/02/2014 à échéance le 12/05/2014 ; les intérêts sont payables d'avance au taux fixe de 6,25% l'an. A l'échéance ce billet de trésorerie a fait l'objet d'un report pour une nouvelle période de 120 jours au même taux initialement fixé.
- ✓ La société « **SYPHAX AIRLINES SA** » a émis un billet de trésorerie de 200 000 dinars souscrit par la société « **TELNET HOLDING SA** » pour une période de 90 jours commençant le 03/04/2014 à échéance le 02/07/2014 ; les intérêts sont payables d'avance au taux fixe de 6,25% l'an.
- ✓ La société « **SYPHAX AIRLINES SA** » a émis un billet de trésorerie de 6 000 000 dinars souscrit par la société « **TELNET HOLDING SA** » pour une période de 120 jours commençant le 10/03/2014 à échéance le 10/07/2014 ; les intérêts sont payables d'avance au taux fixe de 8% l'an.

IV / Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants concernant leurs rémunérations tels que visés à l'article 200- II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général, courant l'exercice 2013, totalise un montant brut de 256 049,520 TND ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de mission de la direction des opérations aériennes, courant l'exercice 2013, pour un montant brut de 113 336,800 TND avec prise en charge des frais de téléphone ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé du suivi administratif de l'introduction au marché alternatif de la bourse des valeurs mobilières de Tunis de « Syphax Airlines », pour la période allant de janvier au 31 aout 2013, pour un montant brut de 66 285,717 TND avec prise en charge des frais de téléphone ; ainsi que la mise à sa disposition d'une voiture de fonctions avec prise en charge de tous ses frais d'entretien, de maintenance et de carburant ;
- Une rémunération au profit de l'administrateur délégué chargé de la direction commerciale et de dirigeant responsable de la compagnie aérienne courant, l'exercice 2013, pour un montant brut de 112 941,179 TND avec prise en charge des frais de téléphone.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

Telles sont, Messieurs les actionnaires, les remarques à vous faire sur ce point particulier.

Fait à Tunis, le 12 Juin 2014

Le Commissaire aux Comptes
Mahmoud TRIKI

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	11 262 665,205 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	457 960,980 TND
-Un Résultat net de	465 970,011 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- ✓ Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des titres émis par les Banques « STB » et « ARAB TUNISIAN BANK »;
- ✓ L'examen de la composition de l'actif net, nous a permis de déceler le non-respect du ratio d'emploi d'actif pour l'acquisition de parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières fixé à un taux maximum de 5%, tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 31 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
AC1- Portefeuille-Titres	8 417 661	11 634 203
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	575 693	603 935
b- Obligations et valeurs assimilées	7 841 968	11 030 268
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	2 865 717	4 240 296
a- Placements monétaires	2 504 233	3 003 397
b- Disponibilités	361 484	1 236 899
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	11 283 378	15 874 499
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	18 053	19 207
PA2- Autres créditeurs divers	2 661	2 972
TOTAL PASSIF	20 713	22 179
ACTIF NET		
CP1- Capital	10 899 934	15 394 158
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	362 731	458 162
ACTIF NET	11 262 665	15 852 320
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	11 283 378	15 874 499

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)**

	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	464 065	569 956
a- Dividendes	11 233	31 216
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	452 832	538 739
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	148 499	107 835
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	612 565	677 790
CH 1- Charges de gestion des placements	140 520	168 705
REVENU NET DES PLACEMENTS	472 045	509 085
CH 2- Autres charges	14 084	17 014
RESULTAT D'EXPLOITATION	457 961	492 071
- Régularisations du résultat d'exploitation	-95 230	-33 909
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	362 731	458 162
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	95 230	33 909
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 369	-3 106
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-360	8 889
- Frais de négociation	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	465 970	497 854

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2013**

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	457 961	492 071
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 369	-3 106
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-360	8 889
d- Frais de négociation de titres		
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	6 719 578	11 609 573
_ Régularisation des sommes non distribuables	3 791	5 085
_ Régularisation des sommes distribuables	212 688	307 727
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-11 677 092	-16 144 643
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5 876	-5 560
_ Régularisation des sommes distribuables	-308 715	-341 636
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 589 655	-4 071 600
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	15 852 320	19 923 920
b- en fin d'exercice	11 262 665	15 852 320
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	1 256 776	1 627 150
b- en fin d'exercice	863 680	1 256 776
VALEUR LIQUIDATIVE	13,040	12,613
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,39%	3,01%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2013

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de type **Obligataire**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

III.4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Le bilan de l'exercice 2013 totalise tant à l'actif qu'au passif	11 283 378,310
Contre au 31 décembre 2012	15 874 499,206
Enregistrant une baisse de	(4 591 120,896)
L'exercice 2013 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de	457 960,980
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2012 de	492 071,345
Et un résultat net au sens de la norme comptable de.....	465 970,011
Contre un résultat net au 31 décembre 2012 de	497 854,033
L'exercice 2013 a dégagé des sommes distribuables de	362 730,792
Les sommes distribuables au 31/12/2012 s'élèvent à	458 162,416

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2013 et 2012, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

V NOTES COMPLEMENTAIRES

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% de l'Actif Net
AC1. PORTEFEUILLE-TITRES	136 485	8 217 854,626	8 417 661,090	74,74%
AC1-A. Actions et Valeurs Assimilées	21 335	577 434,905	575 693,055	5,11%
Titres OPCVM	21 335	577 434,905	575 693,055	5,11%
FCP Salamett Plus	20 000	212 336,350	210 280,000	1,87%
General Obligataire Sicav	1 150	121 034,050	117 303,450	1,04%
FCP Capitalisation et Garantie	185	244 064,505	248 109,605	2,20%
AC1-B. Obligations et valeurs assimilées	115 150	7 640 419,721	7 841 968,035	69,63%
Emprunts d'Etat	150	150 444,721	156 607,133	1,39%
BTA 7.5% AVRIL 2014	120	120 241,721	125 449,393	1,11%
BTA 8.25% JUILLET 2014	30	30 203,000	31 157,740	0,28%
Emprunts de sociétés	114 850	7 339 975,000	7 534 356,669	66,90%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	750 000,000	775 890,411	6,89%
Amen Bank SUB 2009	3 000	219 975,000	222 387,598	1,97%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	190 000,000	196 009,747	1,74%
ATB SUB 2009	15 000	1 125 000,000	1 154 423,342	10,25%
ATL SUB 2008	3 000	300 000,000	306 075,616	2,72%
ATL 2009/2	3 000	180 000,000	182 029,808	1,62%
ATL 2009/3	950	19 000,000	19 004,293	0,17%
ATL 2010/1	6 000	240 000,000	244 027,266	2,17%
BTE 2009	2 500	150 000,000	151 864,110	1,35%
BTE 2011	1 000	100 000,000	104 165,655	0,92%
CHO 2009	3 000	225 000,000	226 172,663	2,01%
CHO COMPANY 2009	2 000	150 000,000	150 018,181	1,33%
CIL SUB 2008	3 000	300 000,000	316 732,603	2,81%
CIL 2009/1	2 500	50 000,000	50 994,521	0,45%
CIL 2011/1	3 500	210 000,000	217 776,789	1,93%
Hannibal Lease 2009/2	3 000	60 000,000	60 708,822	0,54%
Hannibal Lease 2010/1	2 000	80 000,000	81 823,842	0,73%
Hannibal Lease 2010/2	1 900	76 000,000	76 326,821	0,68%
Hannibal lease 2012/1	5 000	400 000,000	405 438,685	3,60%
Meublatex 2008	2 000	120 000,000	121 789,545	1,08%
STB 2008/1 CAT D	10 000	800 000,000	826 449,184	7,34%
STB 2008/2 6.5%	5 000	375 000,000	391 935,616	3,48%
TL 2008/3	3 000	60 000,000	62 897,753	0,56%
TL 2009/1 6.5%	2 500	50 000,000	52 172,603	0,46%
TL SUB 2009	3 000	60 000,000	60 728,153	0,54%
TL 2010/1	5 000	200 000,000	204 835,814	1,82%

TL SUB 2010	5 000	300 000,000	311 364,888	2,76%
UIB 2009/1	5 000	400 000,000	408 616,329	3,63%
UNIFACTOR 2013	1 500	150 000,000	151 696,011	1,35%
Fonds Commun de Créances	150	150 000,000	151 004,233	1,34%
FCC BIAT Credim2 PP3	150	150 000,000	151 004,233	1,34%

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP, se détaillent comme suit :

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentielles	Valeur au 31/12	plus ou moins value réalisées
Solde au 31-12-2012	11 390 424,170	252 739,319	-8 960,370	11 634 203,119	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	150 000,000			150 000,000	
Emprunt d'état					
TITRE OPCVM					
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	2 538 260,000			2 538 260,000	-0,005
Remboursement Emprunt d'état	750 000,000			750 000,000	
Cession OPCVM	35 460,170			35 460,170	-360,110
Décote /surcote Emprunts d'état	1 150,626			1150,626	
Variation des intérêts courus		-51 191,005		-51 191,005	
Variation des +/-values potentielles			7 218,520*	7 218,520	
Solde au 31-12-2013	8 217 854,626	201 548,314	- 1 741,850	8 417 661,090	-360,115

*Hors décote et surcote Emprunts d'Etat.

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **2 504 233,068 Dinars** et se détaillant comme suit :

Désignation	Emetteur/ Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% de l'Actif Net
Placements Monétaires			2 498 823,956	2 504 233,068	22,23%
Placement à terme 30j 02/01/2014	ATB	-	1 500 000,000	1 505 291,507	13,36%
Certificat de dépôt 10j 10/01/2014	ATB	2	998 823,956	998 941,561	8,87%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **361 484,152 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **464 065,200 Dinars** au 31.12.2013, contre **569 955,709 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2013	Montant au 31.12.2012
Dividendes	11 233,010	31 216,410
Revenus des emprunts d'Etat	37 557,580	64 354,746
Revenus des obligations et FCC	415 274,610	474 384,553
TOTAL	464 065,200	569 955,709

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **148 499,464Dinars**, contre **107 834,509 Dinars** au 31.12.2012et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2013	Montant au 31.12.2012
Certificats de dépôts	30 663,336	157,460
Placements à terme	64 808,497	54 669,333
Revenu du compte Bancaire	53 027,631	53 007,716
TOTAL	148 499,464	107 834,509

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **140 519,703 Dinars**, contre **168 705,025 Dinars** au 31.12.2012 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2013	31.12.2012
Rémunération du gestionnaire	132 259,721	160 445,007
Rémunération du dépositaire	8 259,982	8 260,018
Total	140 519,703	168 705,025

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **14 083,981 Dinars**, contre **17 013,848 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2013	31.12.2012
Redevance CMF	14 009,797	16 995,388
Charges Diverses	74,184	18,460
Total	14 083,981	17 013,848

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **20 713,105 Dinars** contre **22 179,266 Dinars** au 31.12.2012 et s'analyse comme suit :

PASSIF	31.12.2013	31.12.2012
- Frais du gestionnaire	9 792,567	10 947,191
- Frais du dépositaire	8 260,000	8 260,018
Total Opérateurs créditeurs	18 052,567	19 207,209
- Redevance CMF	1 037,301	1 159,639
- Retenue à la source	1 623,237	1 812,418
Total autres créditeurs divers	2 660,538	2 972,057
TOTAL	20 713,105	22 179,266

CP1- Note sur le capital :

	31.12.2013	31.12.2012
Capital initial		
Montant	: 15 394 157,524 Dinars	: 19 261 962,148 Dinars
Nombre de titres émis	: 1 256 776	: 1 627 150
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 3
Souscriptions réalisées		
Montant	: 6 719 578,443Dinars	: 11 609 572,743Dinars
Nombre de titres émis	: 532 691	: 948 133
Rachats effectués		
Montant	: 11 677 091,614Dinars	: 16 144 642,703Dinars
Nombre de titres rachetés	: 925 787	: 1 318 507
Somme distribuable de l'exercice antérieur⁽¹⁾	458162,416 Dinars	661 957,610 Dinars
Sommes non distribuables⁽²⁾	: 5 127,644 Dinars	: 5307,726Dinars
Capital au 31.12	: 10 899 934,413Dinars	: 15 394 157,524 Dinars
Nombre de titres	: 863 680	: 1 256 776
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

⁽¹⁾Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « **FCPSALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2012 ont été intégralement capitalisées.

⁽²⁾ Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2013 à **5 127,644** Dinars contre **5 307,726** Dinars au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

	31.12.2013
1- Résultat non distribuable	8 009,031
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	8 369,146
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-360,115
2- Régularisation des sommes non distribuables	-2 881,387
- Aux émissions	4 644,649
- Aux rachats	-7 526.036
Sommes non distribuables Ex.2013	5 127,644

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de l'exercice** : **457 960,980Dinars**
- **Régularisation du résultat distribuable de l'exercice** : **-95 230,188 Dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES : 362 730,792 Dinars

VI AUTRES INFORMATIONS :

VI-1 Données par part

	31.12.2013	31.12.2012
• Revenus des placements	0,709	0,539
• Charges de gestion des placements	(0,163)	(0,134)
• Revenu net des placements	0,547	0,405
• Autres charges d'exploitation	(0,016)	(0,014)
• Résultat d'exploitation	0,530	0,392
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,110)	(0,027)
• Sommes distribuables de l'exercice	0,420	0,365
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,110	0,027
• Variation des plus ou moins-values potentielles	0,010	(0,002)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,000	0,007
Résultat net de l'exercice	0,540	0,396
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,010	0,005
• régularisation du résultat non distribuable	-0,003	0,000
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,007	0,005
Nombre de parts	863 680	1 256 776
Valeur liquidative	13,040	12,613

VI-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.13	31.12.12
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,005%	0,994%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,101%	0,100%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,593%	2,700%

VI-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 8260 TTC.

FCP CAPITALISATION ET GARANTIE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration du gestionnaire (Alliance Asset Management), nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie arrêtés au 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I - Rapport sur les états financiers

Nous avons effectués l'audit des états financiers de FCP Capitalisation et Garantie, comprenant le bilan arrêté au 31/12/2013, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un actif net de **53 611 239 dinars** et un résultat net de l'exercice de **1 028 305 dinars**.

1) Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité de la société Alliance Asset Management. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2) Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

3) Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de FCP Capitalisation et Garantie ainsi que du résultat de ses opérations pour l'exercice clos le 31 décembre 2013 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (Alliance Asset Management) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du Code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001- 2278 du 25 septembre 2001 et nous n'avons pas constaté de cas d'irrégularités.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 31 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

**AMC Ernst et Young
Fehmi LAOURINE**

BILAN arrêté au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>31/12/2013</u>	<u>31/12/2012</u>
<u>ACTIF</u>			
AC1 - Portefeuille titres	4.1	50 924 105	48 594 364
Actions, valeurs assimilées et droits attachés		16 141 055	15 733 070
Obligations et valeurs assimilées		34 783 050	32 861 294
AC2 - Placements monétaires et disponibilités	4.2	2 834 538	4 130 874
Placements monétaires		-	989 162
Disponibilités		2 834 538	3 141 712
AC3 - Créances d'exploitation	4.3	25 798	23 754
Total Actif		53 784 441	52 748 992
<u>PASSIF</u>			
PA1 - Opérateurs créditeurs	4.4	153 671	146 767
PA2 - Autres créditeurs divers	4.4	19 531	19 291
Total Passif		173 202	166 058
<u>ACTIF NET</u>			
CP1 - Capital	4.5.1	43 396 454	44 277 840
CP2 - Sommes capitalisables	4.5.2	10 214 785	8 305 094
Sommes capitalisables des exercices antérieurs		8 305 094	6 623 429
Sommes capitalisables de l'exercice		1 909 691	1 681 665
Actif Net	4.5	53 611 239	52 582 934
Total Passif et Actif Net		53 784 441	52 748 992

ETAT DE RESULTAT
Période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période du 01-01-2013 au 31-12-2013	Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
PR1 - Revenus du portefeuille titres	4.6	2 479 533	2 218 884
Dividendes		556 512	413 434
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 923 021	1 805 450
PR2 - Revenus des placements monétaires	4.7	106 763	116 375
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 586 296	2 335 259
CH1 - Charges de gestion des placements	4.8	-607 747	-585 156
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		1 978 549	1 750 103
CH2 - Autres charges	4.9	-68 858	-68 438
RESULTAT D'EXPLOITATION		1 909 691	1 681 665
PR4 - Régularisation du résultat d'exploitation		-	-
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		1 909 691	1 681 665
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres		-933 101	-1 241 295
Frais de négociation		-7 743	-5 823
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres		59 458	519 422
RESULTAT NET DE LA PERIODE		1 028 305	953 969

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période allant du 01-01-2013 au 31-12-2013
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-01-2013 au 31-12-2013	Période du 01-01-2012 au 31-12-2012
AN1 - <u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitations</u>	1 028 305	953 969
Résultat d'exploitation	1 909 691	1 681 665
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-933 101	-1 241 295
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	59 458	519 422
Frais de négociation de titres	-7 743	-5 823
AN2 - <u>Distribution de dividendes</u>	-	-
AN3 - <u>Transactions sur le capital</u>	-	-
a / Souscriptions	9 420	353 513
Capital	7 000	269 000
Régularisation des sommes non distribuables	1 812	70 165
Régularisation des sommes capitalisables	608	14 348
Droits d'entrée	-	-
b / Rachats	-9 420	-353 513
Capital	-7 000	-269 000
Régularisation des sommes non distribuables	-1 812	-70 165
Régularisation des sommes capitalisables	-608	-14 348
Droits de sorties	-	-
Variation de l'actif net	1 028 305	953 969
AN4 - <u>Actif net</u>		
Début de période	52 582 934	51 628 964
Fin de période	53 611 239	52 582 934
AN5 - <u>Nombre de Parts</u>		
Début de période	40 000	40 000
Fin de période	40 000	40 000
Valeur liquidative	1 340,280	1 314,573
AN6 - Taux de rendement (%)	1,96%	1,85%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS

Au 31 décembre 2013

1. PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT FCP CAPITALISATION & GARANTIE

Il s'agit d'un FCP mixte ayant obtenu l'agrément du CMF en date du 19/02/2007. Son capital initial s'élève à 100 000 TND réparti en 100 parts de 1 000 TND chacune et dont la durée est fixée à 10 ans (soit le 2 décembre 2016).

- La gestion du FCP est assurée par Alliance Asset Management (pour une durée de 10 ans) laquelle a délégué, la gestion administrative et financière à Cofib Capital Finances et la gestion comptable à BNA Capitaux.

- Le dépositaire choisi du Fond est la Banque de Tunisie.

- Les garants sont PROPARCO & la Banque de Tunisie. La garantie apportée par ces deux derniers consiste en une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue avec le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

La promesse est soumise au droit tunisien et porte sur la totalité des parts du FCP.

Le prix de rachat par part à payer par PROPARCO et la BT sera de 1 280 dinars, ce qui correspondra à la valeur initiale des parts soit 1 000 dinars, augmentée d'un rendement annuel de 2,5% soit 28% sur 10 ans.

En rémunération de la garantie apportée, les garants se voient verser trimestriellement une commission de garantie réglée par le gestionnaire pour le compte des porteurs de parts. Cette commission est calculée au taux TTC de 2,5% sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

- Les distributeurs (les établissements habilités à recevoir les souscriptions et les rachats) sont : CCF, BNA Capitaux et Alliance Asset Management.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, et notamment les normes comptables (NCT 16 à 18) relatives aux Organismes de Placement Collectif (OPCVM) et applicables à partir du 1^{er} janvier 1999.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers de FCP Capitalisation et Garantie sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché, soit le cours moyen pondéré à la date du 31 décembre 2013 ou à la date antérieure la plus récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. Les plus-values pouvant résulter de la différence entre le montant remboursé et le coût d'acquisition initial sont constatées, le jour de la tombée d'échéance, au niveau des sommes non distribuées.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et en bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.3. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

4.1. Note sur le portefeuille-titres

Le portefeuille-titres du FCP est composé d'actions cotées, de parts des OPCVM et de bons de trésor zéro coupon (BTZC). Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 50 924 105 dinars contre 48 594 364 dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Titre	31/12/2013			
	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur boursière	% de l'actif net
Actions cotées	1 633 855	13 901 005	14 081 953	26,27%
AL	1 002	103 426,404	270 519,960	0,50%
AMEN BANK	9 937	192 472,237	305 344,136	0,57%
AMEN BANK NG 1/10	1 200	37 560,000	34 488,000	0,06%
ARTES	33 000	236 882,910	212 784,000	0,40%
ASSAD	15 227	105 483,590	106 147,417	0,20%
ATB	68 000	411 072,413	279 684,000	0,52%
ATL	29 500	118 827,168	70 682,000	0,13%
ATTIJ BANK	49 500	906 361,364	804 276,000	1,50%
ATTIJ LEASING	2 000	73 561,620	49 980,000	0,09%
BEST LEASE	116 701	245 072,100	246 939,316	0,46%
BH	26 498	766 612,410	344 474,000	0,64%
BIAT	18 000	1 282 181,614	1 083 600,000	2,02%
BNA	60 020	594 423,774	466 415,420	0,87%
BT	133 000	667 921,286	1 223 201,000	2,28%
BTE (ADP)	9 600	295 158,960	237 148,800	0,44%
CARTAGECEMENT	226 000	461 138,876	752 354,000	1,40%
CIL	10 000	150 618,330	139 100,000	0,26%
CIMENT BIZERTE	45 000	517 500,000	278 730,000	0,52%
CITYCARS	27 398	300 008,100	299 871,110	0,56%
ESSOUKNA	9 000	91 979,900	74 457,000	0,14%
HANNIBAL LEASE	7 898	75 031,000	70 213,220	0,13%
I.C.F	256	10 415,818	11 005,440	0,02%
MONOPRIX	50 133	733 109,480	1 176 972,441	2,20%
MPBS	8 350	50 100,000	50 100,000	0,09%
NAKL	44 400	474 975,720	441 646,800	0,82%
OTH	57 690	374 985,000	374 004,270	0,70%
POULINA	80 000	489 484,221	416 480,000	0,78%
SAH	957	8 947,950	8 947,950	0,02%
SALIM	339	5 085,000	7 797,000	0,01%
SFBT	103 300	1 012 220,213	1 373 166,900	2,56%
SIMPAR	1 695	56 248,674	104 840,835	0,20%
SIPHAT	6 101	97 933,508	50 857,936	0,09%
SITS	20 000	59 952,142	48 120,000	0,09%
SOTUVER	13 000	96 569,390	85 852,000	0,16%
SPDIT	28 653	174 733,851	222 003,444	0,41%
SIPHAX	5 000	50 000,000	42 200,000	0,08%
STAR	1 800	263 499,187	261 898,200	0,49%
TELNET	30 000	216 721,380	171 990,000	0,32%
TL	16 200	337 599,559	340 200,000	0,63%
TPR	100 000	378 410,552	426 100,000	0,79%
TUNISAIR	72 500	172 650,721	77 140,000	0,14%
TUNISRE	55 000	451 000,000	500 060,000	0,93%
UIB	40 000	753 068,900	540 160,000	1,01%
Droits	13 000	130	130	0,00%
SVDS	13 000	130	130	0,00%
Titres des OPCVM	19 770	2 038 582	2 058 972	3,84%
CAP OBLIG SICAV	9 689	999 953	1 009 419	1,88%
PLACEMENT OBLIG SICAV	10 081	1 038 629	1 049 553	1,96%
BTZ	44 980	24 315 920	34 783 050	64,88%
Total		40 255 637	50 924 105	94,99%

Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent comme suit :

Entrées en portefeuille

	Coût d'acquisition
Actions cotées et droits	2 697 494
Actions Sicav	-
Entrée de titres (conversion)	2 139 900
Total en Dinars	4 837 394

Sorties de portefeuille

	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions cotées et droits	1 511 181	1 570 638	59 458
Actions Sicav	-		
Sortie de titres (détachement)	1 985 127		
Total en Dinars	3 496 308	1 570 638	59 458

4.2. Note sur les placements monétaires et les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 31/12/2013 à 2 834 538 dinars contre 4 130 874 dinars au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	Nombre	Valeur au 31/12/2013	% de l'actif net
Compte courant BT	1	2 834 538	5,29%
Total		2 834 538	5,29%

4.3 Note sur les créances d'exploitation

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31/12/2013 à 25 798 dinars contre 23 754 dinars au 31/12/2012. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts bancaires à l'encaissement	25 798	23 754
Total	25 798	23 754

4.4. Note sur les passifs

Les passifs du Fond accusent au 31/12/2013 un solde de 173 202 dinars contre un solde de 166 058 dinars au 31/12/2012 et se détaillent comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Opérateurs créditeurs	153 671	146 767
Gestionnaire	67 662	66 722
Dépositaire	20 772	21 057
Garants	65 237	58 988
Autres créditeurs	19 531	19 291
Commissaire aux comptes	15 121	15 121
Redevances CMF	4 410	4 170
Total	173 202	166 058

4.5. Notes sur l'actif net

La variation de l'Actif Net de l'exercice s'élève à 1 028 305 dinars et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Capital	43 396 454	44 277 840	-881 386
Sommes capitalisables	10 214 785	8 305 094	1 909 691
Total	53 611 239	52 582 934	1 028 305

Le nombre de part au 31/12/2013 est resté inchangé et il s'élève à 40 000 parts.

4.5.1. Note sur le capital

Le capital de FCP Capitalisation et Garantie s'élève au 31/12/2013 à 43 396 454 dinars contre 44 277 840 dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	31/12/2013	31/12/2012
Capital	44 277 840	45 005 535
Variation des +/- values potentielles sur titres	-933 101	-1 241 295
+/- values réalisées sur cession de titres	59 458	519 422
Frais de négociation	-7 743	-5 823
Total	43 396 454	44 277 840

4.5.2. Note sur les sommes capitalisables

Les sommes capitalisables correspondent au 31/12/2013 au report des sommes capitalisables au 31/12/2012 augmenté ou diminué des sommes capitalisables de l'exercice :

	Montant en TND
Sommes capitalisables au 31/12/2012	8 305 094
Sommes capitalisables de l'exercice	1 909 691
Sommes capitalisables au 31/12/2013	10 214 785

4.6. Notes sur les revenus du Portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 2 479 533 dinars au titre de l'exercice 2013 contre 2 218 884 dinars au titre de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

	2013	2012
Dividendes	556 512	413 434
Revenus des Bons de Trésor Zéro Coupon	1 923 021	1 805 450
Total	2 479 533	2 218 884

4.7. Notes sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 106 763 dinars au titre de l'exercice 2013 contre 116 375 dinars au titre de l'exercice 2012 et se détaillent comme suit :

	2013	2012
Intérêts sur comptes courants	105 483	85 747
Revenus des BTC	1 280	30 628
Total	106 763	116 375

4.8. Note sur les charges de gestion du Fond

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire, du dépositaire et des garants, calculées conformément aux dispositions des conventions de gestion, de dépôt et de garanties conclues par FCP Capitalisation & Garantie.

Au 31/12/2013, le solde de ce poste s'élève à 607 747 dinars contre 585 156 dinars au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

	2013	2012
Rémunération du gestionnaire	267 068	265 520
Rémunération du dépositaire	82 810	84 831
Rémunération des garants	257 869	234 805
Total	607 747	585 156

4.9. Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net ainsi que la rémunération du commissaire aux comptes et autres charges d'exploitation.

	2013	2012
Redevance CMF	53 410	53 101
Rémunération du CAC	15 120	15 120
Impôts & Taxes	328	116
Frais divers bancaires	0	1
Autres charges d'exploitation	0	100
Total	68 858	68 438

5. AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

5.1. Données par part et ratios pertinents

Données par parts	2013	2012
Valeur liquidative d'ouverture	1 314,573	1 290,724
Revenus des placements	64,657	58,381
Charges de gestion des placements	-15,194	-14,629
Revenu net des placements	49,463	43,752
Autres charges	-1,721	-1,711
Résultat d'exploitation	47,742	42,041
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0
Sommes capitalisables de l'exercice	47,742	42,041
Variation des + ou - values potentielles	-23,328	-31,032
+/- values réalisées sur cession de titres	1,487	12,986
Frais de négociation	-0,194	-0,146
+/- values sur titres et frais de négociation	-22,036	-18,192
Résultat net de l'exercice	25,707	23,849
Résultat non distribuable de l'exercice	-22,035	-18,192
Régularisation du résultat non distribuable de l'exercice	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-22,036	-18,192
Valeur Liquidative	1 340,280	1 314,573

Ratios de gestion des placements		
-----------------------------------------	--	--

Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,13%	1,10%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,13%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,57%	3,17%

5.2. Transactions avec les parties liées

1. La gestion du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » est confiée à l'établissement gestionnaire « Alliance Asset Management ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le total des rémunérations payées par FCP Capitalisation & Garantie au titre de l'exercice 2013 s'élève à **267 068 dinars**.

Il est à noter que le gestionnaire Alliance Asset Management a délégué les services de gestion administratives, financières, comptables et de contrôles internes aux sociétés « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances ». En rémunération de leurs prestations « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » perçoivent chacune des honoraires de 0,25% TTC des actifs gérés diminués des charges encourues par la société de gestion. « BNA Capitaux » et « COFIB Capital Finances » facturent leurs honoraires directement à FCP Capitalisation & Garantie.

2. La Banque de Tunisie (BT)) assure les fonctions de dépositaire et garant pour le Fond. Elle est chargée à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds du Fond Commun de Placement « FCP Capitalisation et Garantie » ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.
- d'assurer une promesse solidaire unilatérale d'achat des parts du FCP conclue entre les garants et le gestionnaire au bénéfice des porteurs de parts.

En contrepartie de ses services, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération égale à :

- 0,1% l'an calculée sur la base de la valeur des Bons de Trésor Zéro Coupon calculée quotidiennement ;
- 0,25% l'an calculée sur la base de l'actif net total diminué de la valeur des BTZ et calculé quotidiennement.
- 1,25% l'an calculée sur la base du montant garantie (soit 1 280*40 000) diminué de la valeur à terme des BTZ et des titres émis ou garantis par l'Etat tunisien.

Ces rémunérations au titre de l'exercice 2013 se sont élevées à **211 744 dinars**.

FCP AMEN CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de FCP AMEN CEA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I. Rapport sur les états financiers :

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du FCP AMEN CEA comprenant le bilan au 31 décembre 2013, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date ainsi que les notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

1. Responsabilité de la direction pour les états financiers

Le gestionnaire du FCP AMEN CEA est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes d'Information Financière généralement admises en Tunisie, promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

2. Responsabilité du commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'erreurs significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire du FCP AMEN CEA, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour notre opinion.

3. Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers mentionnés plus haut sont réguliers et sincères et présentent une image fidèle, pour tous les aspects significatifs, de la situation financière du FCP AMEN CEA arrêtée au 31 décembre 2013 et des résultats de ses opérations pour la période close à cette date en conformité avec le Système Comptable des Entreprises.

II. Vérification spécifique :

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.

En outre, nous formulons l'observation suivante:

- Au 31/12/2013, l'actif de FCP AMEN CEA a été employé en des titres émis par un même émetteur (ENNAKL) de 10,29% se situant au dessus du seuil de 10% prévu par l'article 29 du code des OPC tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, en matière de composition du portefeuille et du niveau de détention des placements émis par un même établissement.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :

Jelil BOURAOUI

Bilan
Exercice Clos le 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	31/12/2013	31/12/2012 Retraité
ACTIF			
Portefeuille-titres		<u>1 280 538</u>	<u>1 147 356</u>
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	3.1	1 145 532	1 010 090
Obligations et valeurs assmilées	3.2	135 006	137 266
Placements monétaires et disponibilités		<u>106 399</u>	<u>26 434</u>
Placements monétaires			
Disponibilités	3.3	106 399	26 434
Autres actifs	3.4	<u>8 800</u>	<u>625</u> *
TOTAL ACTIF		<u>1 395 737</u>	<u>1 174 415</u>
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	3.5	-	5 111 *
Autres Créditeurs divers	3.6	1 756	359 *
TOTAL PASSIF		<u>1 756</u>	<u>5 470</u>
Capital	3.7	<u>1 379 470</u>	<u>1 166 247</u>
Sommes distribuables	3.12	<u>14 511</u>	<u>2 697</u>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		14	<2>
Sommes distribuables de l'exercice		14 497	2 699
ACTIF NET		<u>1 393 981</u>	<u>1 168 945</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>1 395 737</u>	<u>1 174 415</u>

* Chiffres retraités en pro-forma pour les besoins de la comparabilité (Cf. Note 2.6)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT
De l'exercice allant de 1/1/2013 au 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus du portefeuille-titres	3.8	43 052	15 807
Revenus des placements monétaires	3.9	1 453	1 130
Total des revenus de placements		44 505	16 937
Charges de gestion des placements	3.10	26 684	14 212
Revenus Nets des placements		17 821	2 725
Autres charges d'exploitation	3.11	1 758	934
RESULTAT D'EXPLOITATION		16 063	1 791
Régularisation du résultat d'exploitation		<1 566>	908
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		14 497	2 699
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 566	<908>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		<140 243>	<119 066>
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		<39 151>	47 246
Frais de négociation		<2 698>	<2 709>
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		<166 030>	<72 737>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
De l'exercice allant de 1/1/2013 au 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

	Période du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période du 01/01/2012 au 31/12/2012
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<166 030>	<72 737>
Résultat d'exploitation	16 063	1 791
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	<140 243>	<119 066>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<39 151>	47 246
Frais de négociation de titres	<2 698>	<2 709>
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	<3 336>	<4 917>
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	394 401	1 033 119
Souscriptions		
- Capital	555 403	1 015 669
- Régularisation des sommes non distribuables	2 600	117 799
- Régularisation des sommes distribuables	0	3 078
Rachat		
- Capital	<170 357>	<92 237>
- Régularisation des sommes non distribuables	7 384	<11 680>
- Régularisation des sommes distribuables	<915>	<315>
- Droit de sortie	285	806
VARIATION DE L'ACTIF NET	225 035	955 465
ACTIF NET		
En début de l'exercice	1 168 945	213 479
En fin de l'exercice	1 393 981	1 168 945
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	10 707	1 987
En fin de l'exercice	14242	10707
VALEUR LIQUIDATIVE	97,878	109,176
TAUX DE RENDEMENT	-10,118%	3,050%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31-12-2013

1- PRESENTATION DU FONDS

FCP AMEN CEA est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

Il a été créé le 28 Mars 2012 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

- La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par AMEN INVEST.
- AMEN INVEST a été désignée distributeur des titres du FCP AMEN CEA.
- L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2013 sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente. Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3- Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leurs coûts d'acquisition majorés des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5- Capital social

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6- Reclassement

Des montants figurant en soustraction des soldes de poste opérateurs créditeurs et autres créditeurs divers ont été reclasser au niveau de la rubrique autres actifs. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2012 ont été retraitées en pro-forma pour des besoins de comparaison, de la façon suivante:

	31/12/2012 retraité	31/12/2012 Publié	Retraitement
Autres actifs	625	-	625
Opérateurs créditeurs	5 111	4 833	<278>
Autres créditeurs divers	359	12	<347>

3- NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT :

3.1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Le solde de ce poste s'analyse comme suit :

Désignation	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
Marché principale				
AB	2 010	66 130	61 763	4,43%
ABNG13	160	0	4 160	0,30%
ARTES	4 290	29 119	27 662	1,98%
ATTIJA.LEASING	2 600	93 299	64 974	4,66%
BTE	510	14 777	12 599	0,90%
ENNAKL	14 440	150 570	143 635	10,30%
EUR-CYCLES	12 910	144 076	118 927	8,53%
GIF	12 378	81 252	51 282	3,68%
SAH	435	4 068	4 067	0,29%
MONOPRIX	1 080	62 959	48 832	3,50%
PGH	10 753	80 537	55 980	4,02%
SOMOCER	31 714	96 090	86 865	6,23%
SOPAT	1 000	2 070	1 808	0,13%
SOTETEL	4 800	35 752	17 189	1,23%
SOTUVER	14 071	115 638	92 925	6,67%
STAR	400	64 147	58 200	4,18%
TELNET HOLD	11 000	93 290	63 063	4,52%
TPR	16 441	92 591	70 055	5,03%
TUNIS RE	9 239	77 242	84 001	6,03%
Marché alternatif				
AMS	8350	71 409	55 035	3,95%
Titres Sicav				
AMEN PREMIERE SICAV	216	22 194	22 511	1,62%
Total	158 797	1 397 210	1 145 532	82,18%

3.2- Obligations et valeurs assimilées :

Le solde de ce poste correspond aux placements BTA.

Le détail de ces valeurs se présente ainsi :

OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	Quantité	Prix de revient	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
BTA110319B	20	19 560	20 273	1,45%
BTA140414	107	111 280	114 733	8,23%
Total		130 840	135 006	9,68%

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
Actions	932 852
TOTAL	932 852

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi:

Sorties	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus ou moins values
Actions	658 323	619 172	-39 151
TOTAL	658 323	619 172	-39 151

3. 3- Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 106 399 dinars et se détaille comme suit :

DISPONIBILITES	Valeur au 31/12/2013	En % de l'actif net
Compte courant	106 399	7,63%
TOTAL	106 399	7,63%

3. 4- Autres actifs :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 8 800 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012 Retraité*
Gestionnaire **	6 713	-
Dépositaire **	1 740	278
Intérêts courus sur comptes rémunérés.	347	347
Total	8 800	625

* Cf. Note 2.6

** Solde dû à une faute de paramétrage de système pour le calcul des frais du gestionnaire et du dépositaire

3. 5- Opérateurs créditeurs :

Le solde de ce poste est nul au 31 décembre 2013:

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012 Retraité*
Gestionnaire	-	5 111
Total	-	5 111

* Cf. Note 2.6

3.6- Autres créditeurs divers :

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2013 à 1 756 dinars et se détaille comme suit :

Désignation	Valeur au 31/12/2013	Valeur au 31/12/2012 Retraité*
Retenue à la source	1 636	262
Autres créditeurs(CMF)	120	97
Total	1 756	359

* Cf. Note 2.6

3.7- Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 se présentent comme suit :

<u>Capital au 01/01/2013</u>	
Montant	1 166 247
Nombre des parts	10 707
Nombre de Porteurs de Parts	167
<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	555 403
Nombre des parts émis	5 099
Nombre de Porteurs de Parts nouveaux	29
<u>Rachats effectués</u>	
Montant	-170 357
Nombre des parts rachetés	1564
Nombre de Porteurs de Parts sortants	29
<u>Autres effets sur capital</u>	
Plus ou moins-values réalisées sur cession des titres	-39 151
Régularisation des sommes non distribuables	9 985
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-140 243
Frais de négociation	-2 698
Droit de sortie	285
<u>Capital au 31/12/2013</u>	
Montant	1 379 470
Nombre des parts	14 242
Nombre de Porteurs de Parts	167

3.8- Revenus du portefeuille titres :

Les revenus du portefeuille titres s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus des BTA	7 287	1 073
Revenus des actions	35 012	14 550
Revenus des titres OPCVM	753	184
TOTAL	43 052	15 807

3.9- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Revenus compte rémunéré	1 453	1 130
TOTAL	1 453	1 130

3.10- Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire et du gestionnaire calculées comme suit :

- Le gestionnaire est rémunéré au taux de 1,75% TTC l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds.
- Le dépositaire est rémunéré au taux de 0,1% HT l'an indexé sur l'actif net quotidien du fonds. La rémunération minimum est fixée à 1 000 dinars HT pour la première année d'activité et 2 000 dinars HT par an pour la durée de vie restante du fonds sans que cette rémunération n'excède les 12 000 dinars HT par an.

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Rémunération du gestionnaire	24 972	13 300
Rémunération du dépositaire	1 712	912
Total charges de gestion de placement	26 684	14 212

3.11- Autres charges d'exploitation:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires figurent aussi au niveau de cette rubrique.

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Redevance du CMF	1427	760
Services bancaires et assimilés	89	34
TCL	242	140
Total charges d'exploitation	1 758	934

3.12- Sommes distribuables :

Les sommes distribuables s'analysent comme suit :

Désignation	Période Du 01/01/2013 au 31/12/2013	Période Du 01/01/2012 au 31/12/2012
Sommes distribuables des exercices antérieures	14	-2
Résultat d'exploitation	16 063	1 791
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 566	908
TOTAL	14 511	2 698

4. Données par part et ratios pertinents

Données par part	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011
Revenus du portefeuille-titres	3,023	1,476	2,296
Revenus des placements monétaires	0,102	0,106	0,043
Total des revenus de placements	3,125	1,582	2,339
Charges de gestion des placements	-1,874	-1,327	1,151
Revenus Nets des placements	1,251	0,254	1,188
Autres charges	-0,123	-0,087	0,083
Résultat d'exploitation	1,128	0,167	1,106
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,110	0,085	0,434
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	1,018	0,252	1,540
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-9,847	-11,120	3,259
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-2,749	4,413	1,295
Frais de négociation	-0,189	-0,253	-0,235
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation	-12,785	-6,960	4,319
Résultat net de l'exercice	-11,658	-6,886	5,424
Droits d'entrée et droit de sortie	0,020	0,075	0,042
Résultat non distribuable de l'exercice	-12,765	-6,885	4,361
Régularisation du résultat non distribuable	0,701	9,911	1,537
Somme non distribuable de l'exercice	-12,064	3,026	5,898
Distribution de dividendes	0,251	1,540	-
valeur liquidative	97,878	109,175	107,437
Ratios de gestion des placements			
Charges de gestion de placement/ actif net moyen	1,87%	1,87%	1,42%
Autres charges/ actif net moyen	0,12%	0,12%	0,10%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	1,12%	0,24%	1,37%
Nombre de parts	14 242	10 707	1 987
Actif net moyen	1 430 411	759 756	160 805

FCP SECURITE

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier par votre Conseil d'Administration du 26 Juillet 2012, nous avons procédé à l'audit des états financiers ci-joints, du fonds commun de placement « FCP SECURITE », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2013, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, couvrant la période allant du 01 Janvier 2013 au 31 Décembre 2013.

Responsabilité du Gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers :

Ces états financiers qui font apparaître un actif net de **61.214.400 DT** et une valeur liquidative égale à **122,428 DT** par part, ont été arrêtés par le Gestionnaire qui est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, aux lois et réglementations en vigueur et aux clauses contenues dans le règlement intérieur du « FCP SECURITE ». Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes :

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit conformément aux normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement du commissaire aux comptes, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, le commissaire aux comptes prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

A notre avis, les états financiers susmentionnés sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de « FCP SECURITE » arrêtée au 31 Décembre 2013, ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques :

Suite à notre audit, nous estimons utile de vous faire part des points suivants, relatifs au choix d'investissement du fonds:

- 1- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net dans des valeurs mobilières composées de BTZC, doit être d'environ 60 %.
Au 31 Décembre 2013, l'actif net de « FCP SECURITE » est employé à raison de 63,72 % dans les valeurs mobilières sus-indiquées.

- 2- Conformément aux dispositions du paragraphe 2 du prospectus, le pourcentage d'emploi de l'actif net en actions cotées en bourse est d'environ 40 %.
Au 31 Décembre 2013, l'actif net de « FCP SECURITE » est employé à raison de 36,14 % dans des actions cotées en bourse et des actions SICAV.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 26 mars 2014

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES :
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI**

FMBZ KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTES	31/12/2013	31/12/2012
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	61 129 015	60 481 062
a- Actions et valeurs assimilées		22 123 634	23 467 612
b- Obligations		0	0
c- Bons de Trésor Zéro Coupons		39 005 381	37 013 450
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	198 398	57 797
a- Placements à terme		0	0
b- Disponibilités		198 398	57 797
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		61 327 413	60 538 859
<u>PASSIFS</u>		113 013	112 226
Opérateurs créditeurs	PA1	92 850	92 314
Autres créditeurs divers	PA2	20 163	19 912
<u>ACTIF NET</u>		61 214 400	60 426 633
Capital	CP1	58 833 812	58 386 153
Sommes distribuables		2 380 588	2 040 480
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	0
b- Sommes distribuables de l'exercice		2 380 588	2 040 480
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		61 327 413	60 538 859

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTES	Période du 01.01.13 au 31.12.13	Période du 01.01.12 au 31.12.12
Revenus du portefeuille-titres	PR1	2 815 362	2 453 721
a- Dividendes		823 431	577 097
b- Revenus des obligations		0	0
c- Revenus des BTZC		1 991 931	1 876 623
Revenus des placements monétaires	PR2	9 089	35 565
Total des revenus des placements		<u>2 824 451</u>	<u>2 489 285</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-367 231	-371 540
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		2 457 220	2 117 746
Autres produits		0	0
Autres charges	CH 2	-76 632	-77 265
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 380 588	2 040 480
Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		2 380 588	2 040 480
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-1 472 566	-3 209 309
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-106 372	913 639
Frais de négociation		-13 883	-93 836
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		787 767	-349 026

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.01.13 au 31.12.13	Période du 01.01.12 au 31.12.12
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>787 767</u>	<u>-349 026</u>
a- Résultat d'exploitation	2 380 588	2 040 480
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-1 472 566	-3 209 309
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-106 372	913 639
d- Frais de négociation de titres	-13 883	-93 836
<u>Distributions de dividendes</u>	<u>0</u>	<u>0</u>
<u>Transactions sur le capital</u>		
a- Souscriptions	1 231 620	9 869 616
- Capital	1 000 000	8 060 000
- Régularisation des sommes non distribuables	189 025	1 527 515
- Régularisation des sommes distribuables	42 595	282 101
b- Rachats	1 231 620	9 869 616
- Capital	1 000 000	8 060 000
- Régularisation des sommes non distribuables	189 025	1 527 515
- Régularisation des sommes distribuables	42 595	282 101
VARIATION DE L'ACTIF NET	787 767	-349 026
<u>ACTIF NET</u>		
a- Début d'exercice	60 426 633	60 775 659
b- Fin d'exercice	61 214 400	60 426 633
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- Début d'exercice	500 000	500 000
b- Fin d'exercice	500 000	500 000
VALEUR LIQUIDATIVE	122,428	120,853
TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	1,303%	-0,574%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

1- PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT

FCP SECURITE est un Fonds Commun de Placement, de capitalisation, régi par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Il a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier n° 30-2008 du 24 Octobre 2008.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation exclusive de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du FCP SECURITE est assurée par la société BNA Capitaux.

La Banque Nationale Agricole était désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Le capital du FCP n'a pas connu de variation en 2013, il s'élève à 50 000 000 DT et se décompose de 500 000 parts de 100 DT chacune.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31/12/2013 sont établis conformément aux dispositions du Système Comptable des Entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, Présentation des états financiers des OPCVM et NCT 17, Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM.

3 - PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours moyen pondéré en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres. Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant les 10 dernières séances de bourse précédant la date de clôture, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent. L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille titres.

3- 3 Évaluation ultérieure des obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués, en date d'arrêté :

- à la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.
- au prix d'acquisition lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 4 Évaluation des placements monétaires

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 5 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 61.129.015 DT contre 60.481.062 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

LIBELLE	Nbre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/13	Plus ou moins- Values potentielles	% de l'Actif Net	% de l'Actif	% du capital de l'émetteur
I - Actions		28 278 780	20 499 136	-7 779 644	33,49%	33,43%	
ADWYA	72 210	594 291	500 849	-93 442	0,82%	0,82%	0,55%
AL	2 563	842 722	691 959	-150 764	1,13%	1,13%	0,21%
AMEN BANK	31 289	1 111 547	961 448	-150 098	1,57%	1,57%	0,14%
AMEN BANK NG 1/10	3 128	97 906	89 899	-8 008	0,15%	0,15%	
ARTES	71 365	577 115	460 162	-116 953	0,75%	0,75%	0,19%
ASSAD	105 000	1 079 079	731 955	-347 124	1,20%	1,19%	0,88%
ATB	120 000	833 657	493 560	-340 097	0,81%	0,80%	0,12%
ATL	165 741	745 556	397 115	-348 440	0,65%	0,65%	0,66%
ATTIJ BANK	91 000	1 835 335	1 478 568	-356 767	2,42%	2,41%	0,23%
ATTIJ LEASING	5 924	231 375	148 041	-83 334	0,24%	0,24%	0,28%
BEST LEASE	100 000	210 008	211 600	1 592	0,35%	0,35%	0,33%
BH	65 439	1 822 662	850 707	-971 955	1,39%	1,39%	0,36%
BIAT	41 666	3 359 191	2 508 293	-850 898	4,10%	4,09%	0,25%
BNA	133 612	1 756 054	1 038 299	-717 755	1,70%	1,69%	0,42%
BT	44 084	377 022	405 441	28 419	0,66%	0,66%	0,03%
CARTAGECEMENT	131 422	491 052	437 504	-53 548	0,71%	0,71%	0,08%
CIL	49 000	948 022	681 590	-266 432	1,11%	1,11%	0,98%
CIMBIZ	100 000	1 107 910	619 400	-488 510	1,01%	1,01%	0,23%
CITYCARS	22 832	250 010	249 896	-114	0,41%	0,41%	0,17%
ELECTROSTAR	6 667	100 005	64 643	-35 362	0,11%	0,11%	0,27%
ESSOUKNA	27 988	258 194	231 545	-26 649	0,38%	0,38%	0,78%
EURO-CYCLE	4 713	52 786	43 416	-9 369	0,07%	0,07%	0,09%
LANDOR	21 001	157 508	154 819	-2 688	0,25%	0,25%	0,45%
MONOPRIX	30 277	873 903	710 813	-163 090	1,16%	1,16%	0,18%
MPBS NS	8 350	50 100	50 100	0	0,08%	0,08%	0,14%
NAKL	36 812	441 887	366 169	-75 718	0,60%	0,60%	0,12%
ONETECHHOLDING(AA)	34 500	224 250	223 664	-587	0,37%	0,36%	0,06%
POULINA	78 851	585 657	410 498	-175 159	0,67%	0,67%	0,04%
SAH	1 566	14 642	14 642	0	0,02%	0,02%	0,01%
SALIM	4 916	132 118	113 068	-19 050	0,18%	0,18%	0,18%
SFBT	29 995	373 451	398 724	25 273	0,65%	0,65%	0,04%
SIMPAR	5 849	397 543	361 778	-35 764	0,59%	0,59%	0,65%
SIPHAT	14 146	226 910	117 921	-108 989	0,19%	0,19%	0,79%
SOTEMAIL NS	2 468	6 170	6 170	0	0,01%	0,01%	0,01%
SOTRAPIL	15 455	241 929	143 268	-98 661	0,23%	0,23%	0,44%
SOTUVER	34 930	292 576	230 678	-61 899	0,38%	0,38%	0,17%
SPHAX	5 000	50 000	42 200	-7 800	0,07%	0,07%	0,09%
STAR	287	41 274	41 758	484	0,07%	0,07%	0,01%
STB	60 003	1 003 003	313 216	-689 788	0,51%	0,51%	0,24%
TELNET HOLDING	40 000	344 130	229 320	-114 810	0,37%	0,37%	0,36%
TL	37 312	998 106	783 552	-214 554	1,28%	1,28%	0,45%
TPR	117 859	691 255	502 197	-189 058	0,82%	0,82%	0,26%
TUNISAIR	93 925	223 026	99 936	-123 089	0,16%	0,16%	0,09%
TUNISRE	200 000	2 132 444	1 818 400	-314 044	2,97%	2,97%	1,33%
UIB	5 210	95 400	70 356	-25 044	0,11%	0,11%	0,03%
II - Droits rattachés		349	349	0	0,00%	0,00%	
SVDS3	34 930	349	349	0	0,00%	0,00%	
III - Titres SICAV		1 622 158	1 624 149	1 991	2,65%	2,65%	
POS	10 303	1 075 667	1 072 666	-3 001	1,75%	1,75%	
TUNISO EMIRATIE SICAV	5 327	546 491	551 483	4 992	0,90%	0,90%	
IV - Titres émis par l'état (BTZC)		30 083 400	39 005 381	8 921 981	63,72%	63,60%	
BTZC 10/12/2018	56 100	30 083 400	39 005 381	8 921 981	63,72%	63,60%	
TOTAL		59 984 687	61 129 015	1 144 328	99,86%	99,68%	

Les entrées en portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi :

Acquisitions	Coût d'acquisition
- Actions Cotées	2 500 324
- Actions Cotées (Primes d'émissions)	173 700
- Actions SICAV	1 429 944
- Droits	44
	<u>4 104 012</u>

Conversion Droits d'Attribution et de souscription en actions	Valeur théorique
- Droits d'attribution	473 106
- Droits préférentiels de souscription	13 669

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2013 se détaillent ainsi

	Prix de cession	Coût d'acquisition	P/M values réalisées
- Actions	2 598 930	2 717 067	-118 136
- Actions SICAV	1 269 894	1 258 131	11 763
- Droits	228	227	1
	<u>3 869 052</u>	<u>3 975 424</u>	<u>-106 372</u>

Détachement de droits (démembrement du portefeuille titres)	Valeur théorique
- Droits d'attribution	472 758
- Droits préférentiels de souscription	14 017

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 198.398 DT contre 57.797 DT au 31/12/2012 et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Disponibilités	227 523	140 846
- Sommes à régler	- 32 525	- 84 449
- Intérêt sur compte courant	3 400	1 400
Total	198.398	57.797

PA1 : Note sur les opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 92.850 DT contre 92.314 DT au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Gestionnaire	61.900	61.543
- Dépositaire	30.950	30.771
Total	92.850	92.314

PA2 : Note sur autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 20.163 DT contre 19.912 DT au 31/12/2012, détaillé comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- CMF	5.043	4.792
- C.A.C	15.120	15.120
Total	20.163	19.912

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31/12/2012

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	15

Souscriptions réalisées

- Montant	1.000.000
- Nombre de parts	10.000
- Nombre de porteurs de parts	1

Rachats effectués

- Montant	1.000.000
- Nombre de parts	10.000
- Nombre de porteurs de parts	1

Capital au 31/12/2013

- Montant	50.000.000
- Nombre de parts	500.000
- Nombre de porteurs de parts	15

Libellé	Mvt sur le capital	Mvt sur l'Actif Net
<u>Capital début de période au 31/12/12</u>	<u>58 386 153</u>	<u>58 386 153</u>
<i>Souscription de la période</i>	1 000 000	1 000 000
<i>Rachats de la période</i>	1 000 000	1 000 000
<u>Autres mouvements</u>	<u>447 659</u>	<u>2 828 247</u>
* <i>Sommes distribuables des exercices antérieurs</i>	2 040 480	2 040 480
* <i>Variation des plus ou moins-values potentielles,</i>	-1 472 566	-1 472 566
* <i>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</i>	-106 372	-106 372
* <i>Frais de négociation</i>	-13 883	-13 883
* <i>Sommes distribuables de l'exercice</i>		2 380 588
<u>Fin de période au 31/12/2013</u>	<u>58 833 812</u>	<u>61 214 400</u>

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille titres s'élèvent au 31/12/2013 à 2.815.362 DT contre 2.453.721 DT au 31/12/2012 et se détaillent ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Dividendes	823.431	577.097
- Revenus des BTZC	1.991.931	1.876.623
<i>Total</i>	<i>2.815.362</i>	<i>2.453.721</i>

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 9.089 DT contre 35.565 DT au 31/12/2012, et représente ce qui suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Revenus des Placements à terme	0	33.089
- Intérêts des comptes de dépôt	9.089	2.476
<i>Total</i>	<i>9.089</i>	<i>35.565</i>

CH1 : Note sur les charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 367.231 DT contre 371.540 DT au 31/12/2012, et se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération du gestionnaire	244.821	247.693
- Rémunération du dépositaire	122.410	123.847
<i>Total</i>	<i>367.231</i>	<i>371.540</i>

CH2 : Note sur les autres charges d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2013 à 76.632 DT contre 77.265 DT au 31/12/2012, et se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2013	31/12/2012
- Rémunération d'intermédiaire et honoraire	15.120	15.120
- Redevance CMF	61.203	61.921
- Charges diverses	309	224
Total	76.632	77.265

5 - AUTRES INFORMATIONS**5- 1 Données par part et ratios pertinents**

Données par part	2013	2012	2011	2010
Revenus des placements	5,649	4,979	4,707	4,581
Charges de gestion des placements	-0,734	-0,743	-0,705	-0,720
Revenus net des placements	4,914	4,235	4,002	3,862
Autres produits	0	0	0	0
Autres charges	-0,153	-0,155	-0,151	-0,145
Résultat d'exploitation (1)	4,761	4,081	3,851	3,716
Régularisation du résultat d'exploitation	0	0	0	0
Sommes distribuables de l'exercice	4,761	4,081	3,851	3,716
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-2,945	-6,419	-6,152	-2,195
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-0,213	1,827	1,522	9,207
Frais de négociation	-0,028	-0,188	-0,087	-0,342
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	-3,186	-4,779	-4,717	6,669
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	1,576	-0,698	-0,867	10,386
Résultat non distribuable de l'exercice	-3,186	-4,779	-4,717	6,669
Régularisation du résultat non distribuable	0	0	0	0
Sommes non distribuables de l'exercice	-3,186	-4,779	-4,717	6,669
Valeur liquidative	122,428	120,853	121,551	122,417

Ratios de gestion des placements

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,60%	0,60%	0,60%	0,60%
Autres charges / actif net moyen	0,13%	0,12%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,89%	3,30%	3,28%	3,10%

Actif net moyen	61 193 061	61 898 159	58 781 221	59 936 674
------------------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------

5- 2 Rémunération du gestionnaire

La gestion du FCP SECURITE est confiée à la société « BNA CAPITAUX ». Celui-ci se charge de l'exécution des ordres de bourse de FCP SECURITE et de la gestion administrative et financière de la société. Une rémunération de 0,4% TTC/an, calculée sur la base de l'actif net du FCP SECURITE lui est accordée en contrepartie de ses services.

La commission de « BNA CAPITAUX » au 31/12/2013 s'élève à 244.821 DT.

5- 3 Rémunération du dépositaire

La fonction de dépositaire est confiée à la Banque Nationale Agricole « BNA ». Une rémunération est attribuée au dépositaire fixée à 0,2% TTC/an calculée sur la base de l'actif net.

La commission de la « BNA » au 31/12/2013 s'élève à 122.410 DT.

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGO

Société Tunisienne d'Email -SOTEMAIL-

SIEGE SOCIAL : MENZEL HAYET – MONASTIR

Suite à la réunion de son assemblée générale ordinaire en date du 19 juin 2014, la Société Tunisienne d'Email – SOTEMAIL- publie ci-dessous :

- ✓ Les résolutions adoptées,
- ✓ Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- ✓ L'état d'évolution des capitaux propres.

I- RESOLUTIONS ADOPTEES

	<i>PREMIERE RESOLUTION</i>	
--	----------------------------	--

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<i>DEUXIEME RESOLUTION</i>	
--	----------------------------	--

Après lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes et de leur rapport spécial sur les conventions prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée approuve le contenu du rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<i>TROISIEME RESOLUTION</i>	
--	-----------------------------	--

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2013, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2013 un résultat net après modifications comptables bénéficiaire s'élevant à 1 501 151,837 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter les bénéfices de l'exercice 2013 comme suit :

Bénéfice net de l'exercice 2013	1 501 151,837
(+) Résultats reportés (suite résolution n° 18 du PV de l'AGO du 06 mai 2013)	1 427 968,855
Base de calcul de la réserve légale	2 929 120,692
(-) Réserves légales (5%)	146 456,035
Bénéfice disponible	2 782 664,657
Dividendes 0,045 dinar/action)	1 179 000,000
Résultat à reporter	1 603 664,657

La date de mise en paiement des dividendes est le 15 août 2014

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La vente à la société ABC de marchandises pour un montant de 856 694 dinars TTC. Le compte « client ABC » accuse présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 66 642 dinars.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(Compte non tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER et celles de la société SOMOCER)

SIXIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

L'achat auprès de la société ABC de marchandises pour un montant de 2 963 dinars TTC. Le compte « Fournisseur ABC » est soldé au 31 décembre 2013.

Mr Lotfi ABDENNADHER et le représentant de la société SOMOCER n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(Compte non tenu des actions de Mr Lotfi ABDENNADHER et celles de la société SOMOCER)

	<u>SEPTIEME RESOLUTION</u>	
--	----------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

Des ventes de marchandises à la société SOMOCER pour un montant de 1 792 061 dinars TTC. Le compte « Clients SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 224 374 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

	<u>HUIIEME RESOLUTION</u>	
--	---------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

Divers achats auprès de la société SOMOCER pour un montant global de 5 757 254 dinars TTC. Le compte « Fournisseur SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur de 828 811 dinars.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

	<u>NEUVIEME RESOLUTION</u>	
--	----------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte de ce qui suit :

Le compte « Débiteurs Divers SOMOCER » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 27 690 dinars.

Le compte « Débiteurs Divers AB CORPORATION » présente au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 14 963 dinars.

Le compte « Fournisseur Lotfi ABDENNADHER » présente au 31 décembre 2013 un solde créditeur et ancien de 10 448 dinars.

Le solde du compte « Client AB CORPORATION » accuse au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 1 742 dinars.

Le solde du compte « Client SANIMED » accuse au 31 décembre 2013 un solde débiteur de 473 dinars.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<u>DIXIEME RESOLUTION</u>	
--	---------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La souscription en 2013 par l'ATD SICAR d'un billet de trésorerie émis par la SOTEMAIL d'un montant de 1 000 000 dinars.

Les intérêts y afférents calculés sur la base d'un taux moyen de 5,51% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 52 234 dinars hors taxes.

Les commissions y afférentes se sont élevées à 3 950 dinars hors taxes.

Ce billet de trésorerie a été renouvelé sept fois au cours de l'exercice 2013.

Le représentant de la société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité
(Compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)

	<u>ONZIEME RESOLUTION</u>	
--	---------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les deux conventions suivantes :

- L'octroi en 2013 à la société Ab CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 1 000 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 66 614 dinars hors taxes. Ce crédit a été renouvelé deux fois au cours de l'exercice 2013.
- L'octroi en 2013 à la société Ab CORPORATION par la SOTEMAIL d'un prêt pour un montant de 437 000 dinars. Les intérêts calculés sur la base d'un taux de 7% l'an s'élèvent au 31 décembre 2013 à 509 dinars hors taxes.
Ce crédit est assorti d'une garantie donnée par la société AB-CORPORATION sur les actions détenues par elle dans le capital de la société SOMOCER jusqu'à concurrence du montant du crédit majoré des intérêts conventionnels.

Le représentant de la société Ab CORPORATION n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité
(Compte non tenu des actions de la société AB CORPORATION)

	<u>DOUZIEME RESOLUTION</u>	
--	----------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

Le versement par l'ATD SICAR d'un montant de 2 500 000 dinars au profit de la SOTEMAIL dans le cadre d'une convention de compte courant associés.

Les intérêts calculés au 31 décembre 2013 s'élèvent à 164 305 dinars hors taxes.

Le représentant de la société ATD SICAR n'a pas pris part au vote. Ses actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
(Compte non tenu des actions de la société ATD SICAR)

	<u>TREIZIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------	--

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve la convention suivante :

La location auprès de la société SOMOCER d'un bureau sis à Menzel El Hayet pour un montant annuel de 1 200 dinars TTC.

Le représentant de la société SOMOCER, celui de la société Ab Corporation et Mr Lotfi Abdennadher n'ont pas pris part au vote. Leurs actions n'ont pas été prises en comptes pour le calcul du quorum et de la majorité.

A cet effet, le quorum a été recalculé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité
(Compte non tenu des actions de la société SOMOCER, de la société Ab Corporation et de Mr Lotfi Abdennadher)

QUATORZIEME RESOLUTION

Après lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations suivantes :

- 1- Le directeur général a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime de 7 428 dinars.
- 2- Le directeur général adjoint a bénéficié au cours de l'exercice 2013 d'une prime d'un montant de 268 dinars.
- 3- Le directeur général a bénéficié en 2013 d'une prime annuelle de 60 000 dinars au titre de l'exercice 2012.
- 4- Le directeur général adjoint a bénéficié en 2013 d'une prime annuelle de 15 000 dinars au titre de l'exercice 2012

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUINZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à Quatre vingt dix neuf mille (99 000) dinars, le montant global net annuel des jetons de présence à allouer aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

L'Assemblée Général charge le conseil d'administration de répartir le montant global des jetons de présence au titre de l'exercice 2013 fixé ci-dessus sur les membres du conseil d'administration de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

SEIZIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale, donne quitus entier définitif et sans réserves aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DIX SEPTIEME RESOLUTION

Après avoir constaté l'expiration du mandat de tous les administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants :

Mr Lotfi Abdennadher, la société SOMOCER, la société ATD SICAR avec 2 sièges, la société Ab Corporation, Mr Abdelmajid Aoudni, Mr Karim Abdennadher.

Comme elle décide de désigner Mr Khémis Baba, nouvel administrateur représentant des détenteurs d'actions SOTEMAIL acquises dans le cadre de l'OPF.

L'assemblée générale fixe la durée du mandat de tous les administrateurs à trois années, soit, les exercices 2014, 2015 et 2016. Leur mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur l'exercice 2016.

Ainsi, le conseil d'administration de la société se composera des membres suivants :

Mr Lotfi Abdennadher, la société SOMOCER, la société ATD SICAR avec 2 sièges, la société Ab Corporation, Mr Abdelmajid Aoudni, Mr Karim Abdennadher et Mr Khémis Baba.

Après élection des nouveaux membres du conseil, ces derniers déclarent ne se trouver dans un aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<u>DIXHUITIEME RESOLUTION</u>	
--	-------------------------------	--

Après avoir constaté l'expiration du mandat des commissaires aux comptes, le cabinet KBH, audit et conseil, représenté par son associé M. Habib Kallel, et le cabinet CRG audit représenté par Madame Chiraz Drira, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet KBH, audit et conseil, représenté par son associé M. Nizar Barkia, et le cabinet CRG audit représenté par Madame Chiraz Drira, et ce, pour une période de trois années, soit 2014, 2015 et 2016, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale Ordinaire qui statuera sur l'exercice 2016.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<u>DIXNEUVIEME RESOLUTION</u>	
--	-------------------------------	--

Sur demande du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Ordinaire autorise le conseil à acheter et à revendre les actions SOTEMAIL en bourse pour la régulation de son cours boursier. Comme elle charge le conseil de mettre en place les conditions nécessaires tout en se conformant à la réglementation en vigueur (Article 19 nouveau de la loi 94-117 du 14/11/1994.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

	<u>VINGTIEME RESOLUTION</u>	
--	-----------------------------	--

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II- LE BILAN APRES AFFECTATION COMPTABLE

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2013
(exprimé en dinars tunisien)

ACTIFS	2013 (après affectation)	2012 (après affectation)
ACTIFS NON COURANTS		
ACTIFS IMMOBILISES		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	47 883	47 883
AMORTISSEMENTS	(42 561)	(35 448)
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	56 660 102	38 702 662
AMORTISSEMENTS	(8 030 619)	(6 609 373)
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 087 776	3 042 554
TOTAL DES ACTIFS IMMOBILISES	51 722 581	35 148 278
AUTRES ACTIFS NON COURANTS	1 065 252	60 538
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS	52 787 833	35 208 815
ACTIFS COURANTS		
STOCK	2 968 043	1 757 350
Provisions sur stocks	(51 574)	(14 382)
CLIENTS & COMPTES RATTACHES	3 863 746	2 570 672
Provisions pour dépréciation des clients	(380 119)	(241 781)
AUTRES ACTIFS COURANTS	8 590 339	863 415
PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS	3 337 000	4 800 000
LIQUIDITES ET EQUIVALENT DE LIQUIDITES	7 304 106	92 973
TOTAL DES ACTIFS COURANTS	25 631 542	9 828 247
TOTAL DES ACTIFS	78 419 375	45 037 062

BILAN
arrêtés au 31 décembre 2013
(exprimé en dinars tunisien)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2013 (après affectation)	2012 (après affectation)
CAPITAUX PROPRES		
CAPITAL SOCIAL	26 200 000	23 000 000
RESERVES LEGALES	359 938	213 482
RESULTATS REPORTEES	1 603 664	1 427 969
AUTRES CAPITAUX PROPRES	5 397 670	686 330
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	33 561 272	25 327 781
RESULTAT DE L'EXERCICE	0	0
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	33 561 272	25 327 781
PASSIFS		
PASSIFS NON COURANTS		
Emprunt	19 355 340	2 373 002
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	19 355 340	2 373 002
PASSIFS COURANTS		
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	12 220 329	8 266 511
AUTRES PASSIFS COURANTS	4 918 530	4 313 228
CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS	8 363 904	4 756 540
TOTAL DES PASSIFS COURANTS	25 502 763	17 336 279
TOTAL DES PASSIFS	44 858 103	19 709 281
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	78 419 375	45 037 062

III- ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

SOTEMAIL: TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION DU RESULTAT 2013

	Capital Social	Primes d'émissions	Réserve légale	Subvention d'investissement	Modification comptables	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31-12-2010 avant affectation (2010)	23 000 000	-	7 999	1 021 859	(76 287)	151 988	1 472 318	25 577 877
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 18/03/2011)	-	-	81 215	-	-	1 391 102	(1 472 318)	-
Dividende relatif à l'exercice 2010 (selon L'AGO 18/03/2011)	-	-	-	-	-	(960 000)	-	(960 000)
Dividende relatif à l'exercice 2010 (selon L'AGO 10/12/2011)	-	-	-	-	-	(576 000)	-	(576 000)
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 621)	-	-	-	(129 621)
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	-	975 138	975 138
Solde au 31/12/2011 avant affectation (2011)	23 000 000	-	89 214	892 238	(76 287)	7 090	975 138	24 887 393
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	49 111	-	-	926 026	(975 138)	-
Dividende relatif à l'exercice 2011 (selon L'AGO 24/12/2012)	-	-	-	-	-	(850 000)	-	(850 000)
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 621)	-	-	-	(129 621)
Résultat de l'exercice 2012	-	-	-	-	-	-	1 420 009	1 420 009
solde au 31/12/2012 avant affectation (2012)	23 000 000	-	138 325	762 617	(76 287)	83 116	1 420 009	25 327 780
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 06/05/2013)	-	-	75 156	-	-	1 344 853	(1 420 009)	-
Augmentation de capital (selon L'AGE du 16/04/2013)	3 200 000	-	-	-	-	-	-	3 200 000
Primes d'émissions (selon L'AGE du 16/04/2013)	-	4 800 000	-	-	-	-	-	4 800 000
Subvention d'investissement inscrite en résultat	-	-	-	(129 541)	-	-	-	(129 541)
Modification comptable affectant les résultats antérieurs	-	-	-	-	40 881	-	-	40 881
Résultat de l'exercice 2013	-	-	-	-	-	-	1 501 152	-
Solde au 31/12/2013 avant affectation (2013)	26 200 000	4 800 000	213 482	633 076	(35 406)	1 427 968	1 501 152	34 740 272
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	146 456	-	-	175 696	(322 152)	-
Dividende relatif à l'exercice 2013 (selon L'AGO 19/06/2014)	-	-	-	-	-	-	(1 179 000)	(1 179 000)
Solde au 31/12/2013 après affectation (2013)	26 200 000	4 800 000	359 938	633 076	(35 406)	1 603 664	0	33 561 272